

CONFIDENTIEL

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

ADF/BD/IF/2006/196

20 décembre 2006

Préparé par : ORSB

Original : Anglais

Traduit par : CLSU (19/12/2006)

Date probable de présentation au Conseil :
Sans objet

POUR INFORMATION

MÉMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Modibo I. TOURE
Secrétaire général

OBJET : MOZAMBIQUE : PROGRAMME DE REFORME
ECONOMIQUE ET DE BONNE GOUVERNANCE POUR LA
REDUCTION DE LA PAUVRETE (PRE GROP I)

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET *

Veillez trouver ci-joint le document cité en objet.

P.J. :

Cc : Le Président

* Pour toutes questions concernant ce document, prière de vous adresser à :

M. F. Black

Directeur

ORSB

Poste 2042

M. D. Da Silva

Economiste/Pays

ORSB

Poste 3234

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET

PROGRAMME DE RÉFORME ÉCONOMIQUE ET DE BONNE GOUVERNANCE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ (PER GROP I)

Juillet 2006

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS PAR PAYS
DÉPARTEMENT RÉGIONAL SUD 2 (ORSB)

TABLE DES MATIÈRES

Page

ÉQUIVALENCE DES MONNAIES, ABRÉVIATIONS ET SIGLES	ii-iii
FICHE DU PROGRAMME	iv
MATRICE DU PROGRAMME.....	vi
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	x
I. INTRODUCTION.....	1
II. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME	2
2.1 BUT SECTORIEL	2
2.2 FORMULATION DU PROGRAMME	2
2.3 RISQUES, HYPOTHÈSES ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	2
III. EXÉCUTION DU PROGRAMME	3
3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DÉMARRAGE.....	3
3.2 FINANCEMENT EXTÉRIEUR	3
3.3 RAPPORTS D'EXÉCUTION DU PROGRAMME.....	3
3.4 ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES	3
IV. PERFORMANCE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME	4
4.1 PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE ET GESTION DU PRÊT	4
4.2 PHASE DE LA PRÉPARATION	4
4.3 PHASE DE L'EXÉCUTION	4
4.4 ACHÈVEMENT.....	5
4.5 RÉSULTATS DU PROGRAMME	5
4.6 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME.....	8
V. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	9
5.1 RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	9
5.2 IMPACTS SOCIAUX	10
5.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	10
VI. DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES RÉFORMES	11

VII.	PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR ET DE LA BANQUE.....	12
7.1	PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR.....	12
7.2	PERFORMANCE DE LA BAD	12
VIII.	ÉVALUATION GLOBALE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME	13
IX.	CONCLUSIONS, LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS.....	13
9.1	CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISSES	13
9.2	RECOMMANDATIONS	14

TABLEAUX	Page
TABLEAU 1: Déficit budgétaire en financement extérieur.....	3

ANNEXES	Page
ANNEXE A: Conditions préalables – PER GROPI.....	1
ANNEXE B1: Performance de l'exécution - Formulaire IP I.....	1
ANNEXE B2: Performance de l'exécution - Formulaire BP 1	1
ANNEXE C: Processus budgétaire du Mozambique	2
ANNEXE D: Directives de la BAD en matière d'opérations d'aide budgétaire.....	1
ANNEXE E: Carte de la République du Mozambique	1
ANNEXE F: Rapport d'achèvement soumis par le Gouvernement du Mozambique	8

Le présent Rapport d'achèvement de projet (RAP) a été préparé par Duarte da Silva, Économiste-pays pour le Mozambique, ORSB (Poste 3234) et un Consultant macroéconomiste, Mme Mariana Abrantes de Sousa, suite à une mission de préparation du RAP effectuée en décembre 2005.

ÉQUIVALENCE DES MONNAIES

	Évaluation préliminaire (Septembre 2000)	Décembre 2000	Décembre 2001	Décembre 2002	Décembre 2003	Décembre 2004
MZM / UC	15 500	22 130	28 760	31 735	34 702	28 892
\$ EU / UC	1,30480	1,30291	1,25673	1,35952	1,48597	1,55301
MZM/\$ EU eop		16 985	22 885	23 343	23 353	18 604
MZM/ZAR eop		2,110	2,187	2,547	2,378	3,035

Source: BAD, FMI, Banque du Mozambique

POIDS ET MESURES

SYSTEME METRIQUE

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET EQUIVALENCES DES MONNAIES

BAD	Banque africaine de développement
FAD	Fonds africain de développement
AFM	Autorité fiscale du Mozambique (<i>Autoridade Tributária de Moçambique</i>)
BdM	Banque du Mozambique
BCM	Banque commerciale du Mozambique
CCJL	Conseil de coordination de la justice et de la légalité
CFJ	Centre de formation juridique
CGE	Comptabilité générale de l'État (<i>Conta Geral do Estado</i>)
CNELEC	Conseil national de l'électricité
CP	Conditions préalables
RAPMP	Rapport analytique sur la passation des marchés dans le pays
OCS	Organisations de la société civile
CGA	Confédération des gens d'affaires
CUT	Compte unique du trésor (<i>Conta Unica do Tesouro</i>)
DGD	Direction générale des douanes
DGF	Direction générale des finances (<i>Direcção Geral de Finanças</i>)
DGI	Direction générale des impôts
EdM	Société d'électricité du Mozambique
PRE II	Prêt II à l'appui du redressement économique
PSTE	Paiements semestriels en tranches égales
UE	Union européenne
FCO	Bureau de la compétitivité des entreprises
MC	Marché des changes
PIB	Produit intérieur brut
GdM	Gouvernement du Mozambique
HCB	Société de production hydroélectricité de Cabora Bassa (<i>Hidroelectrica de Cahorra Bassa</i>)
IDH	Indice du développement humain
PPTE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine
EM	Enquêtes auprès des ménages (<i>Inquerito aos Agregados Familiares</i>)
NCI	Normes comptables internationales
AOI	Appel d'offres international
ADI	Agence de développement international
ESD	Enquête sanitaire et démographique
IGF	Inspection générale des finances (vérificateur interne)
IBS	Impôt sur les sociétés
IR	Impôt sur le revenu
BMD	Banque multilatérale de développement
MF	Ministère des finances
MOZAL	Projet de fonderie d'aluminium du Mozambique
MPF	Ministère du plan et des finances
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
PA	Protocole d'accord
VAN	Valeur actuelle nette
ONG-20	Organisations non gouvernementales
NUIF	Numéro unique d'identification fiscale
BGG	Budget général du gouvernement
OTs, BTs	Obligations du trésor, Bons du trésor
CEP	Cadre de l'évaluation du programme

PAP	Partenaires à l'aide au programme
PER GROUPE	Programme de réformes économiques et de bonne gouvernance pour la réduction de la pauvreté
PES	Plan économique et social
EGFP	Évaluation de la gestion des finances publiques
CGP	Cellule de gestion du projet
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, FMI
PARP (PARPA)	Plan d'action pour la réduction de la pauvreté
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SFAP	Système de formation de l'administration publique
SAFP	Système des affaires financières publiques
PASA	Programme d'action spécial pour l'Afrique
CA	Cour administrative (vérificateur externe)
TdM	<i>Mozambique Telecomms Co</i>
TDR	Termes de référence
UC	Unité de compte
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
USMP	Unité de supervision des marchés publics
UTRAFP	Unité technique chargée de la réforme de l'administration des finances publiques
UTRSP	Unité technique chargée de la réforme du secteur public
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

FICHE DU PROGRAMME

Numéro du prêt	:	2100150000730
Intitulé du programme	:	Programme de réforme économique et de bonne gouvernance pour la réduction de la pauvreté (PER GROUPE I)
Prêteur	:	Fonds africain de développement
Emprunteur	:	Gouvernement du Mozambique
Bénéficiaire	:	Gouvernement du Mozambique
Organe d'exécution	:	Ministère du plan et des finances
Objectif du prêt:		Satisfaire aux besoins du Mozambique en matière de financement extérieur au titre de la période 2000-02, à l'appui de l'exécution du Programme
Compte spécial du prêt	:	Banque du Mozambique

A. Données sur le prêt

Données sur le prêt	Données issues de l'évaluation préliminaire (2000)	Données effectives (2005)
1. Montant du prêt	50 millions UC	50 millions UC
2. Commission de service	0,75 % par an sur le montant non décaissé.	0,75 % par an sur le montant non décaissé.
3. Commission d'engagement	0,5 % par an sur l'encours du prêt, commençant à courir 120 jours à compter de la signature de l'accord de prêt.	Inchangé À compter du 28 avril 2001
4. Date de l'évaluation du prêt	Septembre/Octobre 2000	
5. Date de soumission au Conseil	Novembre 2000	18 octobre 2000
6. Date d'approbation par le Conseil	Novembre 2000	16 novembre 2000
7. Date de signature de l'accord de prêt	Décembre 2000	29 December 2000
8. Date d'entrée en vigueur du prêt Tranche I 25 millions UC Tranche II 25 millions UC	Mars 2001 Mars 2001	Juillet 2001 Juillet 2002
9. Date limite de décaissement	Janvier 2004	30 juin 2005
10. Dates de décaissement	Entrée en vigueur + 9 mois Entrée en vigueur + 12 mois	Juillet 2001, Juillet 2002; Février 2005
11. Période de grâce	10 années, expirant le 29 décembre 2010	10 années, expirant le 29 décembre 2010
12. Délai et remboursement	50 années (total): - 1 % par an, années 11-20, - 3 % par an par la suite	50 années (total): - 1 % par an, années 11-20, - 3 % par an par la suite
13. Remboursements programmés	Taux PASR de 0,5 % à compter du 1er avril 2011 jusqu'au 1er octobre 2020, et 1,5 % à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 1er octobre 2050.	Taux PASR de 0,5 % à compter du 1er avril 2011 jusqu'au 1er octobre 2020, et 1,5 % à compter du 1er avril 2021 jusqu'au 1er octobre 2050.
14. Date de la première échéance du remboursement	Avril 2011	1er avril 2011
15. Échéance finale	Octobre 2050	1er octobre 2050
16. Première revue	Entrée en vigueur + 9 mois	Entrée en vigueur + 9 mois
17. Deuxième revue	Entrée en vigueur + 15 mois	Entrée en vigueur + 15 mois
18. Audit du compte spécial auprès de la BdM	Décembre 2002	Requis
18. Achèvement	Décembre 2002	Le Rapport 2002 sur l'AT date du mois août 2004
19. Date de soumission du rapport d'achèvement du gouvernement	2003	Mars 2006
20. Date de la mission d'achèvement	2003	Décembre 2005
	Dates de décaissement	Montant des décaissements
	Juillet 2001	31 355 750 dollars EU
	Juillet 2002	31 051 000 dollars EU
	Février 2005	1 857 689 dollars EU
	Total	64 264 439 dollars EU
		Montant des décaissement
		25 172 199 UC
		23 190 906 UC
		1 589 725 UC
		49 952 830 UC

Conditions préalables (voir Annexe A): Il a été impossible de vérifier le respect des conditions préalables (CP) faute d'avoir eu accès aux correspondances relatives au prêt datant de la période des décaissements. Cependant, il existe des éléments probants indirects témoignant du respect de ces conditions, tels que l'ouverture d'un Compte spécial où étaient versés les montants des décaissements, ainsi que la mise en oeuvre des mesures prévues au programme et la soumission de rapports à la BAD et aux autres Partenaires à l'aide.

B. Indicateurs de performance de la mise en oeuvre

1. Dépassement/surévaluation du coût	Sans objet
2. Retards/avance par rapport au calendrier	
i) Décalage par rapport à la date d'entrée en vigueur	3 mois, la première utilisation des ressources datant du mois d'août 2001
ii) Décalage par rapport à la date d'achèvement	18 mois au mois d'août 2004
iii) Décalage par rapport à la date limite du dernier décaissement	17 mois au mois d'août 2005
iv) Nombre de prorogations	0
3. État d'exécution du projet:	Presque totalement achevé
4. Indicateurs vérifiables d'achèvement	Voir la matrice ci-après
5. Performance institutionnelle	Satisfaisant
6. Rapport d'achèvement du Gouvernement	Satisfaisant
7. Rapport d'audit sur le Compte spécial	Requis

C. Missions

Missions	Date	Nombre de missions	Nombre de personnes	Composition	Semaine-personne
Identification Préparation	Mars - mai 2000	2	2	Économiste et Analyste financier	
Évaluation préliminaire (rapport octobre 2000)	Août - septembre 2000	1	1	Économiste	
Première revue	Entrée en vigueur + 9 mois	1	1	Économiste	
Deuxième revue	Entrée en vigueur + 15 mois	1	1	Économiste	
Audit du compte spécial	Décembre 2002	1	1	Économiste	
Achèvement	Novembre - Décembre 2005	1	1	Économiste	3

MATRICE DU PROGRAMME

MOZAMBIQUE : PROGRAMME DE RÉFORME ECONOMIQUE ET DE BONNE GOUVERNANCE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Résumé explicatif	Indicateurs mesurables Envisagés par l'Évaluation préliminaire	Indicateurs mesurables Effectifs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques importants
<p>1. Objectif global</p> <p>1.1 Encourager l'adoption par le gouvernement de mesures susceptibles :</p> <p>(i) de faciliter la mise en oeuvre de son Plan d'action pour la réduction de la pauvreté (PARP/PARPA, notamment la stimulation de la croissance; et</p> <p>(ii) d'améliorer les pratiques de bonne gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques relatives aux revenus nationaux et à la distribution des revenus entre groupes sociaux; - Opinions de l'IGF; - Opinion du Tribunal administratif; - Opinions des vérificateurs; - Revues sur la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Opinion de la Cour administrative. - Opinion des Vérificateurs. - Revues de la gouvernance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Bureau central de la statistique (BCS). - Profils de pauvreté au niveau des provinces. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de capacités en matière de planification et d'exécution du projet complétées par l'Assistance technique. - Absence de retards ou de revirements importants dans l'exécution du projet.
<p>1.2 Améliorer l'accès aux établissements de santé et d'éducation, assurer la mise en oeuvre efficace des projets de réduction de la pauvreté au profit des bénéficiaires envisagés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques sociales tirées des Profils de pauvreté des provinces (PPP) - Indice du développement humain (IDH); - Réduire le taux d'incidence de la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Mozambique était classé 171ème en matière d'IDH (sur 177) en 2001, et 168ème en 2003 et 2005; il a cependant occupé la dernière place en la matière sur les 14 membres de la SADC. (Réalisé). 		<ul style="list-style-type: none"> - Engagement soutenu de la part du gouvernement; - Disponibilité de fonds d'aide.
<p>2. Objectifs du programme</p> <p><u>2.1 Réduction de la pauvreté</u></p> <p>2.1.1 Renforcer la capacité de production du secteur traditionnel grâce à des techniques plus modernes, et accroître sa contribution au revenu national. Corriger les déséquilibres entre les régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance global du PIB en 2001 et 2002, et sa composition par secteur et par province. 	<ul style="list-style-type: none"> - La croissance moyenne du PIB a été de 8,3 % par an sur la période 2001-04; - La production agricole a accusé une croissance de 13 % en 2001 et de 8,5 % en 2002; - La contribution de l'agricole au PIB a été de 20,8 % en 2002 et de 23,4 % en 2004. 	<ul style="list-style-type: none"> - Statistiques relatives au PIB et aux revenus et à leur composition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité des projets de développement rural - Achèvement dans les meilleurs délais des activités du Groupe de travail du gouvernement visant à créer le cadre des mesures institutionnelles et des politiques afin d'améliorer la performance des projets de développement rural.
<p>2.1.2 Distribution des revenus au sein des secteurs traditionnel et moderne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'écart entre zones rurales et urbaines sur le plan de l'incidence de la pauvreté alors estimé à 9,3 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ramener l'écart entre zones rurales et urbaines sur le plan de l'incidence de la pauvreté à 3,8 % 	<ul style="list-style-type: none"> - INE; - Statistiques relatives à la situation sociale; 	

Résumé explicatif	Indicateurs mesurables Envisagés par l'Évaluation préliminaire	Indicateurs mesurables Effectifs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques importants
		au cours de la période 2002-03. (Réalisé)	- Enquête sur la pauvreté.	
2.1.3 Réduire l'incidence de la pauvreté parmi les groupes cibles en améliorant l'accès aux moyens de production – terres, facteurs de production, compétences, fonds de roulement et déplacement vers les marchés.	- Ramener le pourcentage des ménages vivant sous le seuil de pauvreté en le faisant passer de 65 % en 1996-97 à 60 % en 2005.	- Ramener au cours de la période 2002-03 à 54,1 % le taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. (Réalisé).	- Enquête auprès des ménages; - Profils de pauvreté.	- Obtenir en 2001 un allègement supplémentaire de la dette au titre de l'initiative PPTE.
2.1.4 Améliorer l'accès aux services sociaux et au filet de sécurité sociale.	- Chiffres relatifs à l'exécution du budget (Augmentation de la part des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation en 2001 et 2002).	- Réalisé	- Budget de l'État au titre de 2001 et de 2002 et chiffres réels relatifs aux dépenses.	
2.2 <u>Bonne gouvernance</u>				
2.2.1 Apporter l'appui nécessaire à la réforme du système judiciaire afin d'améliorer la sécurité, l'ordre public, le fonctionnement des mécanismes de règlement de litiges et l'application des droits de propriété.	- Effectifs des forces de police amies du public formés, des notaires publics formés et enregistrés, et nombre des textes juridiques diffusés.		- Rapport annuel du Bureau du procureur général.	- Un soutien aux projets bilatéraux en matière de gouvernance et de réformes institutionnelles.
2.2.2 Apporter le soutien nécessaire à l'application des mesures de transparence et de responsabilité afin de réduire au minimum la gabegie et de préserver l'harmonie sociale.	- Nombre de comptes publics vérifiés; nombre de cas de litiges concernant les marchés publics entendus et réglés.		- Rapports annuels du Ministère de la justice, de l'IGF et de la Cour administrative. - Revue de la gouvernance.	- Un soutien bilatéral au renforcement des capacités des forces de police, des spécialistes du droit, des comptables et des vérificateurs.
3. Résultats				
3.1 <u>Croissance et réduction de la pauvreté</u>				
3.1.1 Croissance du PIB en termes réels	- Amélioration de la croissance du PIB en 2001 en le portant à 8,5 % et en 2002 en le portant à 9 %.	- Réalisé	- Comptes de l'INE, du PIB; - Rapports du FMI.	
3.1.2 Améliorer le taux de croissance du secteur agricole	- Porter le taux de croissance du secteur agricole à 15 % par an sur la période 2001-02; - Porter le taux de croissance du secteur agricole dans les provinces du Centre et de l'Ouest à 18 %.	- Croissance annuelle moyenne de 10,7 % sur la période 2001-02.	- Rapports du BCS - Équipe de suivi du Plan d'action pour la réduction de la pauvreté au titre de l'initiative PPTE renforcée de la Banque mondiale.	- Une assistance supplémentaire en temps opportun de la part des BMD, de la FAO, du PNUD et des autres bailleurs de fonds.

Résumé explicatif	Indicateurs mesurables Envisagés par l'Évaluation préliminaire	Indicateurs mesurables Effectifs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques importants
3.1.3 Réduire l'incidence de la pauvreté et accélérer la croissance du revenu des sept déciles inférieurs de la courbe de distribution des revenus.	- Ramener en 2003 à 63 % le pourcentage de ménages vivant avec moins de 0,5 dollar EU par jour.	- Ramener au cours de la période 2002-03 à 54,1 % le taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté. (Réalisé).	- Enquête auprès des ménages et Enquête sur la pauvreté.	- Absence de catastrophes naturelles telles que des inondations et des périodes de sécheresse.
3.1.4 Accroître la part des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation.	- Porter à 5 % du PIB la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé.	- Condition satisfaite	- Rapports de l'Inspection générale des finances et de la Cour administrative.	- Disponibilité d'enseignants et d'assistants sociaux, et coup d'arrêt à l'avancée de la pandémie du SIDA.
3.2 <u>Gouvernance</u> 3.2.1 Mettre en service le Centre de formation et d'études juridiques.	- Réalisations attendues pour 2001-02: Renforcer les compétences des notaires publics, des spécialistes du droit contractuel et des spécialistes des droits de propriété de façon qu'ils soient certifiés et enregistrés au plan international.		- Statistiques du Ministère de la justice. Revue de la gouvernance.	- Un soutien aux projets de réformes.
3.2.2 Démarrer la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la Direction générale des finances. Effectuer l'audit des comptes publics consolidés pour 2000 et 2001.	- Porter au niveau des normes de certification internationales un nombre suffisant de comptables et d'auditeurs.	- 500 nouveaux comptables formés. (Réalisé en partie).	- Rapport de l'IGF. - Revue de la gouvernance.	
3.2.3 Démarrer la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la Cour administrative. Former des spécialistes en matière de droit contractuel, d'aptitudes de négociations et de règlement de litiges selon les normes internationales.	- Donner la preuve de l'amélioration du règlement des litiges concernant les acquisitions publiques et la gestion des biens publics par le biais d'une enquête sur le niveau de satisfaction des fournisseurs des biens et services auprès des adjudicataires des marchés publics.		- Rapport et statistiques de la Cour administrative.	
3.3 <u>Sectoriel: Santé et éducation</u> 3.3.1 Accroître la part des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation et mettre en oeuvre les plans d'action des fonds sociaux.	- Réaliser un taux de scolarisation brut de 88 % pour l'enseignement primaire; - Réaliser un taux de couverture de 98 % pour le DPT, la tuberculose et le polio.	- Réalisé en partie	- Revue sectorielle - Rapports du Ministère de la santé.	

Résumé explicatif	Indicateurs mesurables Envisagés par l'Évaluation préliminaire	Indicateurs mesurables Effectifs	Moyens de vérification	Hypothèses et risques importants
<p>3.4 <u>Sectoriel: Adduction d'eau</u></p> <p>3.4.1 Réhabiliter le système d'adduction d'eau rural par l'adoption de politiques de nature à permettre aux conseils provinciaux de l'hydraulique d'exécuter les projets en temps opportun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à l'eau potable initialement limité à 9 % seulement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en partie 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue sectorielle. - Rapport du Département de l'hydraulique. 	
<p>3.4.2 Réhabiliter le réseau urbain d'adduction d'eau par la mise en place de politiques permettant de moderniser le secteur et d'assurer le recouvrement intégral des coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des barrages et solidité financière des offices de l'hydraulique. - Fiabilité de l'adduction d'eau dans les zones rurales et distribution des ménages autour des points d'eau potable dans les mêmes zones. - Réalisation en temps opportun des projets d'adduction d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisé en partie 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue sectorielle. 	

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport a pour but d'examiner la contribution de l'appui budgétaire du Groupe de la Banque à l'efficacité du Plan d'action du Mozambique pour la réduction de la pauvreté (programme PARPA). Cependant, dans la mesure où la BAD assurait conjointement avec d'autres bailleurs de fonds le Prêt d'appui au budget de développement (PBD), il est difficile d'identifier de manière tout à fait nette les résultats du programme découlant directement de sa seule intervention. Par ailleurs, certaines informations concernant les décaissements effectués dans le cadre du PER GROPI ainsi que les résultats du projet ont été égarées au cours de la relocalisation, ce qui réduit la portée de certaines analyses normalement attendues dans le cadre d'un Rapport d'achèvement de projet.

SITUATION DU PAYS: En 2000, le Mozambique émergeait non sans bonheur d'une période de reconstruction à l'issue d'un conflit et d'une phase d'urgence, et s'était largement remis du bouleversement social et des dommages économiques qu'il avait connus auparavant. Depuis lors, le pays n'a cessé de poursuivre un programme ambitieux et d'envergure de réformes comportant plus de 200 mesures individuelles récapitulées dans le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue (PARPA) dont la mise en œuvre était prévue pour la période 2001-05, et qui devait jeter les bases nécessaires à une croissance et à un développement à long terme, toutes choses qui faisaient défaut au début de la période concernée. Sur la foi des résultats des enquêtes menées auprès des ménages, le Mozambique a accompli des progrès importants en matière de réduction de la pauvreté en ramenant son taux d'incidence de 69 % en 1996-97 à 54 % en 2002-03.

OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME

Aux termes de l'Accord de prêt en date du 20 décembre 2000, le prêt était destiné à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Mozambique (GdM) dans la mise en œuvre du PER GROPI, c'est-à-dire l'aider à combler son déficit en matière de financement extérieur sur la période 2000-03 en vue d'appuyer les mesures de réformes visant à réaliser les objectifs portant sur: (i) le renforcement de la base de production, (ii) le renforcement des compétences et des capacités techniques, et (iii) la promotion de la bonne gouvernance.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

L'entrée en vigueur du prêt a accusé un retard de 3 mois, et le reliquat du prêt n'a été décaissé qu'en 2005, ce qui a nécessité une prorogation. Il a été impossible de déterminer les dates de réalisation des conditions préalables (CP), faute d'avoir pu accéder à la correspondance pertinente relative au déblocage des tranches et aux décaissements. Mais, à en juger par des éléments probants indirects, il semblerait que les CP clés ont été généralement satisfaites. En ce qui concerne le suivi efficace de l'exécution du programme et de ses résultats, une quantité suffisante d'informations était disponible soit dans le cadre de consultations qui étaient alors en cours, soit auprès des Partenaires multilatéraux à l'aide au programme (PAP).

PERFORMANCE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

PHASE DE LA PRÉPARATION: Les progrès enregistrés par le GdM dans l'exécution du programme économique précédent ont été déterminants dans les négociations visant à obtenir un appui budgétaire continu dans le cadre du PER GROPI.

PHASE DE L'EXÉCUTION: L'Organe d'exécution a été suffisamment structuré en vue d'assurer la gestion du programme ambitieux de réformes dont les Matrices ont fait l'objet de revues hebdomadaires, ce qui a permis de mettre au jour des retards ou des difficultés importants et de permettre leur suivi au cas par cas.

RÉSULTATS DU PROJET: La performance du PER GROUPE est tributaire du processus général de budgétisation appliqué par le GdM et de la façon dont ce processus a évolué au cours de la période concernée, notamment pour ce qui est de l'appui aux mesures de réformes visant à réaliser les objectifs portant sur: (i) le renforcement de la base de production, (ii) le renforcement des compétences et des capacités techniques, et (iii) la promotion de la bonne gouvernance. La performance du programme a été jugée satisfaisante dans la mesure où la plupart de ses objectifs ont été en partie réalisés.

IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ: La réduction de la pauvreté constitue l'un des résultats majeurs obtenus au cours de la période. Les enquêtes menées auprès des ménages (EM) en 1996-97 et en 2002-03 fournissent des informations détaillées sur l'incidence de la pauvreté et sur son évolution, le taux du phénomène ayant été ramené en deçà de la cible de 60 % initialement fixée pour 2005. Dans l'avenir, des efforts incessants seront requis essentiellement pour améliorer l'autosuffisance, accroître la productivité agricole et réduire la dépendance de l'aide.

IMPACTS SOCIAUX: Le programme PER GROUPE comportait une forte composante sociale visant à réorienter les dépenses sociales en faveur des pauvres. Les progrès évidents enregistrés sur le plan de la réduction de la pauvreté ainsi que les dépenses consenties au niveau des secteurs prioritaires du PARPA ont d'emblée contribué à l'amélioration du niveau de vie de la population générale. Dans l'ensemble, l'impact social est jugé positif dans la mesure où les coûts à court terme des réformes structurelles n'ont occasionné aucune dégradation des niveaux de vie chez la plupart des franges sociales.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX: Le programme a été classé dans la Catégorie environnementale III. Il ne comportait aucune mesure susceptible d'avoir un impact environnemental nuisible.

DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES RÉFORMES

Le Mozambique est sorti des phases d'urgence humanitaire et de stabilisation et a accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre de son programme de réformes structurelles de grande portée. Le GdM a déployé des efforts radicaux et colossaux en vue de soutenir son ambition en matière de réformes, tout en adoptant une démarche graduelle et systématique dans la mise en oeuvre du programme. En général, les efforts visant la croissance et la réalisation des réformes semblent de nature durable et faire bonne mesure, car les autorités sont tout à fait conscientes de menaces qu'ils s'attendent à éliminer. Pour avoir permis au Mozambique de subvenir à ses besoins en matière de financement extérieur sur la période 2001-05, les prêts obtenus dans le cadre du PER GROUPE auront largement contribué à son développement et à sa stabilité.

PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR ET DE LA BANQUE

PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR: Fort de la coordination assurée par un Comité interministériel, l'Organe d'exécution, le Ministère du plan et des finances, a fait preuve d'efficacité. Globalement, la mise en œuvre a été jugée satisfaisante nonobstant des progrès enregistrés à un rythme plus lent que prévu au niveau de certains aspects du programme qui comportaient des phases diagnostiques et de planification longues et qui ont par ailleurs fait l'objet d'une exécution dont l'efficacité laissait à désirer. Néanmoins, dans l'ensemble, les progrès accomplis sont louables compte tenu des points de démarrage des réformes qui étaient à leur plus bas et de la forte ambition inhérente à la plupart des mesures prises individuellement, ce qui a nécessité une préparation intensive et des étapes préliminaires.

PERFORMANCE DE LA BAD: En dépit du fait que la BAD ait maintenu ses propres conditionnalités dans le cadre du PER GROUPE I et obtenu du GdM des engagements spécifiques stipulés dans les Lettres relatives à la politique de développement jointes en annexe aux Contrats de prêt, leurs teneurs n'entretenaient aucune contradiction avec le programme de réformes négocié par le pays avec le FMI et les autres Partenaires à l'aide extérieure. Cependant, force est de signaler que le secteur financier aurait dû faire l'objet d'une plus grande attention. Dans l'ensemble, la performance de la Banque a été jugée satisfaisante.

CONCLUSIONS, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSIONS: En rétrospective, le Mozambique a satisfait aux critères indiqués par le Rapport d'évaluation préliminaire et stipulés par les conditions préalables formulées plus tard par la BAD dans le cadre de l'octroi des prêts "d'appui budgétaire". Par ailleurs, en 2000, le PER GROUPE I, d'un coût de 50 millions UC, a constitué une contribution précieuse au budget du GdM et, ce, d'autant plus que les programmes de politiques qui avaient fait l'objet d'accord avec lui avaient été pour la plupart correctement formulés en vue de prendre en compte les besoins urgents du pays en matière de réduction de la pauvreté et de structuration, tout en étant en conformité avec les mesures convenues avec les autres Partenaires à l'aide extérieure.

RECOMMANDATIONS: Étant donné le retard intervenu au niveau de la mission d'achèvement du PER GROUPE I et compte tenu de l'achèvement du PER GROUPE II, les leçons apprises dans le cadre du premier budget d'appui budgétaire ainsi que les recommandations pertinentes seront présentées de manière succincte. Ces recommandations succinctes, tout comme celles issues du PER GROUPE II, qui résumeront les connaissances acquises au niveau des deux projets, devront être appliquées dans le cadre des opérations à venir.

Les recommandations suivantes sont suggérées au plan opérationnel et des politiques:

Recommandations en direction de la Banque: (i) La Banque devrait entreprendre l'élaboration des RAP au cours de l'année subséquente à l'achèvement/la clôture des projets en vue de s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des documents/données y relatifs ainsi que de celle des connaissances acquises par le personnel des CEP; (ii) elle devrait poursuivre l'octroi au GdM de financements d'appui à son budget général pour soutenir son programme économique général et de réformes en tant que complément à des activités sectorielles bien

ciblées, particulièrement dans les situations où la préparation et les négociations de projets comportent une composante importante d'assistance technique en matière de développement ou 'd'incubation' de projets; (iii) suite à la signature du Protocole d'entente, elle devrait recourir au Cadre d'évaluation des programmes (CEP) en tant que mécanisme majeur permettant la détermination des objectifs, le suivi de la performance et l'audit, ce qui permettrait de simplifier les processus tant pour l'Emprunteur que pour elle-même; (iv) en tant que l'un des Partenaires majeurs à l'aide, la BAD pourrait à juste titre devenir un des membres permanents de la direction de la "troïka + plus 2" des Partenaires à l'aide au programme (PAP); (v) la Banque et l'ensemble des PAP devraient recourir de plus en plus au processus budgétaire propre au GdM, y compris les audits internes et externes et la supervision politique assurée par l'Assemblée nationale et, ce, parallèlement à leurs propres processus de suivi et de revue; (vi) la BAD devrait maintenir une composante importante des prêts d'appui aux projets au niveau de ceux des secteurs où elle est susceptible d'apporter une plus-value technique en s'inspirant des leçons apprises; et (vii) l'établissement des rapports pourrait comporter deux volets: (a) la Gestion des prêts qui devrait se poursuivre directement avec l'appui du bureau local de Maputo, et (b) le Suivi des projets qui est en voie d'être remplacé par le processus multilatéral du PAP/CEP.

Recommandations en direction du Gouvernement: Les recommandations formulées en direction du GdM quant à l'exécution du budget sont résumées dans la Revue annuelle conjointe du G-8 dont l'élaboration a enregistré la participation de la BAD. Les recommandations essentielles formulées dans cette Revue conjointe au titre de 2006 portaient sur: (i) la poursuite de l'attention particulière accordée à la performance en matière de gouvernance. La mise en œuvre des réformes sur le plan de la gestion des finances publiques (GFP) devrait constituer une priorité majeure en 2006 en vue de permettre la consolidation des évolutions généralement positives intervenues en 2005; (ii) le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) du GdM ainsi que les plafonds fixés pour les divers secteurs dans le cadre du budget 2007 devraient être améliorés de dans leur ensemble et, ce, en tant que résultante d'une décision prise à un niveau politique élevé. L'année 2006 devrait favoriser le renforcement des liens existant entre l'établissement des coûts du PARPA et les allocations sectorielles dans le cadre de l'OE, ce qui permettrait le renforcement du CBMT et la définition de directives destinées aux PAP en vue de l'amélioration de la prédictibilité à moyen terme des engagements et des décaissements; (iii) l'adoption d'une politique et d'une gestion globales en matière de mobilisation des recettes internes s'avère nécessaire. La question liée à l'acquittement de la TVA et au versement de fonds de contrepartie dans le cadre de grands projets d'infrastructure à réaliser sur des financements extérieurs, tout comme l'accumulation des dettes connexes du secteur public, a été encore une fois montrée du doigt comme constituant un problème méritant toute l'attention requise; (iv) en ce qui concerne le VIH/Sida et l'urgence d'intervenir contre la pandémie, il conviendrait, sans délai, de se fixer des objectifs ambitieux appuyés par des ressources financières et humaines durables.

MOZAMBIQUE
RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET

PROGRAMME DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET DE BONNE GOUVERNANCE
POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

I. INTRODUCTION

1.1 Au moment de l'Évaluation préliminaire du Programme de réforme économique et de bonne gouvernance pour la réduction de la pauvreté (PER GROUPE I) en novembre 2000, le Mozambique émergeait d'une période de reconstruction de sortie de conflit et d'une phase d'urgence tout en poursuivant la mise en oeuvre de réformes structurelles majeures au niveau de l'ensemble des secteurs de son économie, conformément à son Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue 2001-05 (PARPA I). Le pays avait aussi connu des inondations dévastatrices en février/mars 2000. Afin de permettre le financement de son PER GROUPE I, le gouvernement du Mozambique (GdM) et le Fonds africain de développement ont conclu le 29 décembre 2000 un Accord de prêt¹. Ce prêt était destiné à la couverture partielle du coût en devises du programme. De façon générale, l'appui accordé par le FAD a contribué à soutenir les efforts déployés par le GdM en vue de ramener le taux d'incidence de la pauvreté dans le pays de 70 % en 2000 à 54 % en 2003. Il fait partie intégrante de l'appui apporté par la communauté du développement au GdM en vue de lui permettre de combler au titre de la période 2000-03 son déficit en matière de financement extérieur.

1.2 En 1999, le Mozambique venait de boucler des négociations avec ses créanciers dans le cadre de l'Initiative PPTTE, ce qui lui a permis de réaliser des économies annuelles équivalant à 2,8 % de son PIB et qui ont été réaffectées aux secteurs prioritaires. Sur le front politique, une seconde élection présidentielle multipartite venait de se dérouler en décembre 1999. Afin d'élargir la base du développement économique du pays, de prendre directement en main la réduction de la pauvreté et de créer un environnement plus propice aux activités économiques, le GdM a lancé en 2000 le PARPA intérimaire destiné à remédier aux facteurs déterminants de la pauvreté et à doter le Mozambique des composantes institutionnelles de base essentielles au développement économique et social à long terme. Selon l'Évaluation préliminaire, près de 69 % de la population du pays vivait avec moins d'un dollar par jour, et même moins dans les zones rurales et, ce, en dépit de la croissance rapide du PIB au taux annuel moyen de 10 % au cours des dix années précédentes².

1.3 Le présent rapport a pour but d'examiner la contribution de l'appui budgétaire du Groupe de la Banque à l'efficacité du programme PARPA I³. Néanmoins, dans la mesure où la BAD assurait conjointement avec d'autres bailleurs de fonds le Prêt d'aide budgétaire (PBD), il est difficile d'identifier de manière tout à fait nette les résultats du projet découlant directement de sa seule intervention. Par ailleurs, il conviendrait de souligner que certaines informations concernant les décaissements effectués dans le cadre du PER GROUPE I ainsi que les résultats du projet ont été égarées au cours de la relocalisation, ce qui réduit la portée de certaines analyses normalement attendues dans le cadre d'un Rapport d'achèvement de projet.

¹ No. F/MOZ/PRO-ECR/GOV/RED-POV/00/39.

² Le revenu par tête d'habitant était de 200 dollars EU, après avoir été de 90 dollars EU, ce qui fait que le pays était classé 171ème sur 177 pays sur la base de l'Indice du développement humain (IDH) du PNUD.

³ Étant donné que c'est une seule et même mission d'achèvement qui a eu lieu pour les PER GROUPE I et II en novembre 2005 au terme du second programme, la vérification de certaines analyses ayant trait à ces programmes ne s'est pas faite indépendamment de l'un ou de l'autre des deux programmes.

II. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME

2.1 But sectoriel

Aux termes de l'Accord de prêt en date du 20 décembre 2000, l'appui était destiné à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Mozambique (GdM) dans la mise en oeuvre du PER GROPI, c'est-à-dire l'aider à combler son déficit en matière de financement extérieur sur la période 2000-03 en vue d'appuyer les mesures de réformes visant à réaliser les objectifs portant sur: (i) le renforcement de la base de production, (ii) le renforcement des compétences et des capacités techniques, et (iii) la promotion de la bonne gouvernance.

2.2 FORMULATION DU PROGRAMME

Au moment de l'Évaluation préliminaire en 2000, près de 26 % des engagements nets globaux du Groupe de la Banque au Mozambique visait à financer des Programmes d'ajustement structurel. Ces programmes ayant été jugés satisfaisants, la Banque a décidé de poursuivre en faveur du pays ses activités en matière d'appui à son budget général. Des efforts ont été déployés en vue d'apporter des améliorations au prêt octroyé dans le cadre du PER GROPI. Certaines de ces améliorations ont porté sur des aspects tels que la coordination du programme avec les autres Partenaires extérieurs et la nécessité de s'en tenir autant que possible aux mesures qui avaient été incluses au PER GROPI. À en juger par des Conditions préalables (CP) telles que l'augmentation des dépenses à consacrer à l'éducation, à la santé, à l'entretien routier et aux marchés ruraux, la priorité avait été accordée à la réduction de la pauvreté. Néanmoins, d'autres priorités, telles que l'inclusion d'une CP à l'effet de la mise en place d'un Bureau de la compétitivité des entreprises (FCO), avaient été négligées, alors que le secteur vital des finances, qui s'est avéré être la source de problèmes graves en 2001-02, n'a bénéficié que d'une seule mesure. Par ailleurs, des efforts plus conséquents auraient pu être déployés en vue de renforcer la fiabilité des instruments de gestion du budget national. Par exemple, l'on aurait pu exiger la soumission dans les délais des rapports attendus de l'Inspection générale des finances (IGF) et de la Cour administrative (CA), une exigence qui devrait être érigée en une obligation permanente.

2.3 RISQUES, HYPOTHESES ET MESURES D'ATTENUATION

2.3.1 Les hypothèses clés retenues en 2000 dans le cadre de l'Évaluation préliminaire avaient entre autres trait à la disponibilité de capacités techniques de mise en oeuvre, à un soutien aux efforts de réduction de la pauvreté, à un engagement soutenu en faveur de la réduction de la pauvreté, à un rythme soutenu imprimé aux activités de diagnostic et de planification dans le secteur agricole, à la réussite de la mise en oeuvre du processus de l'Initiative PPTE, et à la disponibilité d'autres financements extérieurs, particulièrement en faveur des projets clés de réformes en matière de gouvernance et d'audit. Face à un tel programme d'envergure, il aurait été utile de procéder à une hiérarchisation des priorités, de déterminer le séquençement et la simultanéité critiques, ainsi que les facteurs déterminants de la réussite du programme.

2.3.2 Dans l'ensemble, la formulation du programme a été jugée satisfaisante, à l'exception majeure du diagnostic et des mesures preventives par rapport à la crise bancaire qui couvait et dont les symptômes ont dû être évidents alors. Cette crise, dont les risques devaient être assumés par l'État, aurait dû nécessiter une réglementation et une supervision intensives.

III. EXÉCUTION DU PROGRAMME

3.1 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DÉMARRAGE

L'entrée en vigueur du prêt a accusé un retard de 3 mois, et le reliquat du prêt n'a été décaissé qu'en 2005. Il a été impossible de déterminer les dates de réalisation des CP⁴, faute d'avoir pu accéder à la correspondance pertinente relative au déblocage des tranches et aux décaissements. Mais, à en juger par des éléments probants indirects, il semblerait que les CP clés aient été généralement satisfaites, à savoir l'élaboration de rapports par l'IGF et par la CA, la mise en place du Centre de formation et d'études juridiques, le suivi des demandes de titres fonciers en instance et des dépenses d'entretien routier. Le premier décaissement libellé en dollar EU a eu lieu en juillet 2001, à la période prévue.

3.2 FINANCEMENT EXTÉRIEUR

Les décaissements effectués au titre du PER GROP en 2001-02 représentaient moins de 5 % du financement extérieur sous forme de dons et de prêts reçus par le GdM. Le financement extérieur requis par le GdM en vue de combler son déficit s'est accru, passant de 644 millions de dollars EU en 2001 à 827 millions de dollars EU en 2004. Les dons se sont stabilisés, mais les emprunts extérieurs ont accusé une augmentation drastique pour avoir atteint 365 millions de dollars EU, généralement octroyés à des termes préférentiels par l'IDA et le FAD, ou par des créanciers bilatéraux.

Tableau 1
Financement extérieur du déficit budgétaire

Millions de dollars EU	2001	2002	2003	2004
Dons	515,2	389,0	439,4	462,5
Prêts	128,8	275,9	237,8	364,9
Prêts suppl. non liés	15,0	129,3	82,4	119,4
Total du fin. extérieur	644,0	664,9	677,2	827,4
PER GROP I & II	31,4	31,1		45,0
PER GROP / Emprunts ext.	24,4%	11,3%		12,3%

Source: Rapport annuel 2004 de la CA

3.3 RAPPORTS D'EXECUTION DU PROGRAMME

Une quantité suffisante d'informations était disponible soit dans le cadre de consultations qui étaient alors en cours, soit auprès des Partenaires multilatéraux d'aide au programme (PAP) afin de permettre le suivi efficace de la mise en œuvre du programme et de ses résultats.

3.4 ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

Selon le Rapport d'évaluation préliminaire, les ressources du prêt octroyé par le FAD ont été consacrées au financement des importations du secteur privé et du secteur public. L'acquisition des biens au titre du prêt par le secteur privé a été effectuée conformément aux pratiques commerciales en vigueur au Mozambique. Celle des biens et

⁴ L'Annexe A fait état des conditions préalables et des décaissements.

services effectuée par le secteur public a été conforme aux Règles du Groupe de la Banque en matière d'acquisition des biens et services. Selon les justificatifs soumis à la Banque du Mozambique (BdM) au titre du Compte spécial du prêt le 20 juin 2002 et le 13 juillet 2004, les ressources provenant du prêt libellé en devises (FX) ont été au premier chef consacrées aux importations de pétrole et de riz au cours de la période du 6 août 2001 au 24 juin 2002.

IV. PERFORMANCE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

4.1 PERFORMANCE INSTITUTIONNELLE ET GESTION DU PRET

4.1.1 Au cours de la période 2000-04, le GdM a poursuivi la mise en oeuvre de son programme ambitieux de réformes institutionnelles qui comportait, entre autres, plus de 200 mesures touchant à la quasi-totalité des compartiments de l'économie. Ces mesures étaient regroupées sous les rubriques macroéconomique, structurelle et de réduction de la pauvreté.

4.1.2 Le Ministère du plan et des finances a été l'Organe d'exécution du PER GROUPE I. De manière générale, le GdM a pu exécuter le programme dans les délais impartis. Toutefois, il conviendrait de noter qu'il n'a pas été en mesure de satisfaire à l'intégralité des mesures ou de les mettre en oeuvre telles que programmées, car certaines d'entre elles nécessitaient des réformes, et nombre de responsables chargés de la gestion du programme n'avaient pas une bonne connaissance des procédures de la BAD. Dans l'ensemble, la performance institutionnelle peut être jugée satisfaisante.

4.1.3 Au moment de l'Évaluation préliminaire du PER GROUPE I, la BAD a effectivement assuré la coordination avec les autres Partenaires à l'aide au programme et, depuis, a maintenu des contacts réguliers non seulement avec les autorités du GdM, mais aussi avec d'autres représentants politiques issus de l'Assemblée nationale, des associations locales de gens d'affaires et des ONG⁵. En effet, La mission d'Évaluation préliminaire effectuée en mi-2004 au titre du PER GROUPE II aurait pu être considérée comme la mission de revue du PER GROUPE I.

4.2 PHASE DE LA PREPARATION

Les progrès enregistrés par le GdM dans la mise en oeuvre du programme économique précédent ont été déterminants dans les négociations visant à obtenir la poursuite de l'appui budgétaire au PER GROUPE I. Les négociations simultanées menées par le GdM avec d'autres Partenaires à l'aide extérieure ont été elles aussi déterminantes pour la manifestation de la confiance générale des créanciers et l'obtention de financements supplémentaires. Le processus du PARPA I a effectivement permis d'adopter une approche coordonnée à la planification et à l'exécution de cet ambitieux programme multidimensionnel.

4.3 PHASE DE L'EXECUTION

Sur le plan interne, le Ministère du plan et des finances, qui était l'Organe d'exécution, a été structuré de manière à pouvoir gérer ce programme ambitieux de réformes (voir Chapitre 4.1.2) dont les matrices ont fait l'objet de revues hebdomadaires, ce qui aura permis de mettre au jour des retards ou des difficultés importants et d'assurer leur suivi au cas

⁵ La BAD a collaboré avec d'autres bailleurs de fonds, et ses missions ont toujours eu des rencontres avec les représentants du Fonds monétaire international et ceux de la Banque mondiale en poste au Mozambique.

par cas. En dépit de l'absence de rapports spécifiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de mesures individuelles, d'autres rapports, tels que l'audit de l'exécution du budget que comportait le Rapport annuel de la Cour administrative et le Rapport d'audit annuel de la Banque centrale, ont été transmis, non sans accuser des retards.

4.4 ACHEVEMENT

Compte tenu de la nature du Programme qui se présente comme un processus continu, son achèvement ne saurait être lié à un point clairement déterminé dans le temps. Le cycle de financement en matière d'opérations d'Aide budgétaire est similaire au cycle du Processus budgétaire propre au GdM au titre des années 2001 et 2002. En effet, le cycle budgétaire de 2001, qui a démarré avec sa préparation et son approbation en 2000, a débouché sur la soumission des Comptes publics (CGE) à l'Assemblée nationale et à la CA en 2003. La soumission à l'Assemblée nationale du Rapport d'audit élaboré par la CA en 2002 ainsi que son approbation par celle-ci sont intervenues en août 2004, ce qui pourrait être considéré comme la date effective d'achèvement du programme.

4.5 RESULTATS DU PROJET

La performance du PER GROUPE est tributaire du processus général de budgétisation appliqué par le GdM et de la façon dont ce processus a évolué au cours de la période concernée, notamment pour ce qui est de l'appui aux mesures de réformes visant à réaliser les objectifs portant sur: (i) le renforcement de la base de production, (ii) le renforcement des compétences et des capacités techniques, et (iii) la promotion de la bonne gouvernance.

4.5.1 RENFORCEMENT DE LA BASE DE PRODUCTION

Croissance régulière du PIB: La croissance annuel du PIB a en moyenne atteint 8,3 % au cours de la période 2001-04, ce qui a fortement contribué à la réduction de la pauvreté.

Agriculture et infrastructure: L'agriculture a été relancée de manière significative et l'infrastructure a été réhabilitée, quoique l'essentiel des potentialités énormes dont regorge le secteur demeure inexploité. À maints égards, le Mozambique est considéré comme un pays disposant de potentialités agricoles exceptionnelles aussi bien pour la consommation locale que pour les exportations, particulièrement en ce qui concerne sa partie septentrionale. Près de 72 % de sa population vit de l'agriculture à petite échelle, de telle sorte que l'amélioration de la productivité agricole pourrait avoir un impact considérable sur la réduction de la pauvreté. L'efficacité du programme du secteur agricole pourrait être accrue, quoique certaines mesures particulières prises en vue d'améliorer l'infrastructure rurale et les marchés ruraux aient été couronnées de succès, telles que les récentes améliorations réalisées au niveau de la production animale et témoignent du bon ciblage des projets de reconstitution du cheptel.

En renforçant la base de production, le programme a amélioré les techniques de production agricole, développé l'infrastructure, instauré un régime de titres fonciers, et réduit les coûts des facteurs de production. Au regard de 3 indicateurs, l'on peut conclure que la preuve existe quant à la réalisation de tous les objectifs: croissance du PIB, croissance du secteur agricole et réduction de la pauvreté.

4.5.2 RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Renforcement institutionnel: La formation assurée et les nouveaux processus mis en place contribuent à l'amélioration de l'efficacité de certaines institutions telles que la BdM et le MF, quoique le relâchement constaté au niveau du recouvrement des impôts en 2004 indique l'absence d'efforts soutenus en la matière. Les réformes du secteur public, quoique mises en œuvre à un rythme lent, se poursuivent de manière constante.

Éducation et santé: Les taux de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire ont dépassé les cibles envisagées. Néanmoins, la formation des enseignants est restée à la traîne. Les dépenses de santé ont accusé une augmentation, en partie à cause des efforts déployés en vue de donner un coup d'arrêt à l'impact croissant de la pandémie du VIH qui touche 16,2 % des adultes.

Dans l'ensemble, le programme a partiellement atteint ses objectifs en ce qui concerne la résolution des problèmes qui sont à la base de la mauvaise qualité de l'éducation, de la carence des capacités administratives et techniques et, plus généralement, du faible niveau de bien-être social. Il est parvenu à ces résultats grâce: (i) à l'amélioration de l'accès aux opportunités d'études et la promotion de l'enseignement technique/professionnel, (ii) au renforcement des capacités institutionnelles, (iii) à la promotion de l'auto-emploi et l'amélioration de l'accès aux programmes de bien-être social, et (iv) à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la lutte contre le VIH/Sida. Au vu de la Matrice, les principaux indicateurs ont été réalisés, en l'occurrence l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation et à la santé.

4.5.3 GOUVERNANCE

Gestion budgétaire: La gestion du budget s'est notablement améliorée au cours de la période 2000-04 grâce à l'intégration progressive des postes hors-budget dans le budget et les comptes publics ainsi qu'à la systématisation et l'informatisation du processus budgétaire depuis les étapes de la préparation et de l'approbation jusqu'à celles de l'exécution, de l'élaboration des rapports et de l'audit. La CA assure l'audit de la CGE et demande la prise en compte et la classification correcte des postes hors-budget. Pas plus tard qu'en 2003, l'on estimait que plus de la moitié du financement de l'ensemble des dépenses publiques a été assurée hors-budget (selon diverses estimations, le budget aurait certainement supporté seulement 25 % et 50 % des dépenses du GdM respectivement en 2000 et 2002). Les données relatives aux recettes et dépenses publiques sont moins fragmentées qu'elles ne l'étaient au début de la période (grâce à l'adoption d'un CUT, la plupart des 12 000 comptes publics ont été fermés au niveau du système bancaire, ce qui a permis d'améliorer dans une grande mesure la gestion du Trésor), et des efforts tangibles sont actuellement déployés en vue de la consolidation des comptes dans les délais). Le Compte unique du Trésor (CUT) a été instauré en même temps que le SISTAFE (Système intégré de gestion des finances publiques). Désormais, pour être autorisées, les dépenses doivent avoir été au préalable programmées, et des ressources doivent être disponibles. Certaines recettes des services publics sont encore recouvrées et retenues par des services individuels (écoles, hôpitaux, districts, etc.) quoique, pour des raisons de comptabilité, ces entités soient tenues de rendre compte des recouvrements budgétisés et effectivement assurés. L'intégration des postes hors-budget permet aussi de rééquilibrer les liens existant entre le MF et les Ministères sectoriels qui avaient naguère bénéficié d'une autonomie financière injustifiée en leur permettant de négocier directement leur propre financement avec des bailleurs de fonds individuels. Il est

possible que certaines recettes continuent encore à faire l'objet de déclaration partielle, telles que les redevances sur les mégaprojets et les bénéfices tirés des ressources naturelles que le GdM se borne à reconnaître dans la mesure où les fonds ont été utilisés.

Le programme d'audit de l'IGF se poursuit, mais reste tout à fait modéré. Toutefois, les cas de poursuites effectives pour cause de mauvaise gestion de la chose publique demeurent encore rares. Près de 500 nouveaux comptables, la plupart appartenant au secteur privé, ont bénéficié jusqu'en 2004 d'une formation qui, il conviendrait de le signaler, ne répondait pas entièrement aux normes de certification internationale. Le GdM a aussi réussi à mettre en œuvre quelques "mesures à effet rapide" en recourant à des solutions temporaires qui devraient se traduire par des impacts identifiables, comme il en a été le cas, de 1997 à 2003, de la sous-traitance du recouvrement des droits de douane confié aux Agents de la Couronne, ce qui semble avoir contribué à la réduction sensible de la contrebande.

Le régime fiscal s'est amélioré, mais son efficacité de son administration laisse à désirer. Le régime fiscal modernisé pourrait s'avérer moins productif que prévu, et les recettes n'ont pas évolué au même rythme que les dépenses publiques, y compris les priorités du PARPA I. Contre toute attente, les recettes du GdM ont enregistré un de leurs plus faibles résultats quant à la réalisation de l'ensemble des indicateurs et, ce, en dépit de l'instauration de la TVA en 1999 et d'un régime moderne d'impôt sur le revenu en 2003. Selon une étude du FMI, près de 8,8 % des recettes fiscales potentielles sont irrécupérables et, ce, pour une grande part, du fait du non-respect des règles, de l'inefficacité de l'administration et de la fraude fiscale, 3,2 % de ces pertes étant attribuables aux exonérations fiscales. S'il mettait fin à cette situation, le Mozambique pourrait se rapprocher de la moyenne en Afrique subsaharienne en réalisant des recettes publiques se situant entre 20 et 24 % de son PIB. Le Rapport annuel élaboré par la CA en 2004 pointe du doigt des problèmes tels que la pénurie de personnel, l'absence de mécanismes de suivi et les contraintes de temps. Pendant près de 6 années, jusqu'en 2002, les Agents de la couronne ont géré les services douaniers du pays et plus que triplé les effectifs de leur personnel, recrutant des universitaires diplômés et octroyant des primes de performance à hauteur de 18 % des salaires versés aux employés.

Participation et transparence: Le processus du PARPA I a mis en place un mécanisme de définition des priorités, de mobilisation des ressources et de suivi des résultats du programme ambitieux de réformes, et la préparation du PARPA II prévu pour la période 2006-09 a enregistré une forte participation du public, y compris des consultations par le truchement de l'Observatoire de la pauvreté.

Par ailleurs, en 2001, le Conseil des ministres a approuvé une Stratégie nationale anti-corruption, et une Unité anti-corruption (UAC) a été mise en place en 2002 au sein du bureau du Procureur général (PG). Une nouvelle Loi anti-corruption a été approuvée en mai 2004. Entre autres, celle-ci autorise la création d'un Bureau central de lutte contre la corruption (GCCC) au sein du bureau du PG et définit les types et la portée des atteintes à la loi sur lesquelles ce bureau central est appelé à mener des enquêtes. Le bureau du PG devrait mettre sur pied un Comité interministériel de mise en place en vue de la finalisation des procédures et réglementations devant permettre la transformation de l'actuelle UAC en GCCC dont il devra assurer la mise en service.

Modernisation du système judiciaire: La phase de planification de la modernisation du système judiciaire a été longue, et son exécution a été lente. La réforme du système judiciaire, qui a exigé la préparation de plans stratégiques et opérationnels en 2001 et

2002 ainsi que la conception d'un Programme de réforme judiciaire à long terme en 2003, a été érigée en priorité, mais les progrès sur le plan de sa mise en œuvre ont été plus lents que prévus du fait de la pénurie des capacités:

- i) L'inauguration des nouvelles installations du Centre de formation et d'études juridiques (CFJJ) de Motola, dont le financement a été assuré par 6 bailleurs de fonds bilatéraux sous la coordination du PNUD, est intervenue en avril 2001. Depuis 2002, ses activités ont porté, entre autres, sur la formation de magistrats, d'assistants juridiques et de fonctionnaires de la cour. Actuellement, les stagiaires en provenance du secteur privé peuvent bénéficier de ces formations. La formation policière s'est intensifiée grâce aux diverses sessions de courte durée organisées en 2003-04 pour près de 130 agents qui étaient déjà en service et l'instruction en 2005 de 250 nouveaux agents. Les cibles fixées en matière de formation ont été atteintes, à l'exception de celles liées à la formation des magistrats. Cependant, la formation de juges tout à fait jeunes au sein d'une société traditionnelle qui attache la plus grande importance à l'avis des anciens pourrait susciter des préoccupations.
- ii) La révision des lois majeures, des codes et réglementations juridiques est en cours depuis 2003, les travaux se poursuivant sur le Code civil (reprise d'un code initial élaboré) et sur cinq autres Codes juridiques.
- iii) L'institutionnalisation du Conseil de coordination pour la justice et la légalité (CCLJ) a eu lieu.
- iv) Les données statistiques relatives aux procès, aux actions en justice, aux condamnations, aux retards, etc. n'ont pas encore été intégrées dans le système de suivi du Plan économique et social (PES).

Les principaux objectifs qui avaient été fixés dans ce domaine portaient sur: (i) le renforcement de la participation des communautés rurales au processus décisionnel, au choix et à la conception des projets d'investissement dans leurs régions grâce à la délégation de pouvoirs et de responsabilités aux provinces et aux districts; (ii) le renforcement du processus de transparence dans la gestion des biens publics et du mécanisme qui établit la responsabilité des cadres de la fonction publique dans l'exercice de leurs fonctions, (iii) la mise à jour des textes juridiques, le renforcement des compétences, l'amélioration des procédures, la modernisation des instruments et des équipements, ainsi que l'amélioration de la prestation des services aux usagers; (iv) le règlement de la question des droits de propriété et la mise en place d'un régime de titres fonciers; et (v) la constitution d'une force de sécurité amie du public qui sollicite sans heurt la participation des communautés au renforcement de l'ordre public. En général, les indicateurs respectifs que contient la Matrice ont été en partie réalisés.

4.6 PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME

4.6.1 La performance du programme a été jugée satisfaisante dans la mesure où la plupart de ses objectifs ont été en partie atteints. Par ailleurs, l'on devrait tenir compte du fait que le point de démarrage de ce programme de réformes était au plus bas, que la situation économique du pays n'était pas brillante, et que le secteur public était confronté à une pénurie

criarde de capacités. En conséquence, sa mise en œuvre s'est faite à un rythme particulièrement lent, ce qui s'est traduit par des retards dans la satisfaction des conditions préalables au déblocage des ressources des bailleurs de fonds, dont les prêts du Groupe de la Banque. Bien que la situation se soit améliorée au cours de ces dernières années grâce à l'assistance technique dont a bénéficié le GdM, les capacités institutionnelles demeurent faibles. C'est dire que l'appui dont aura besoin le GdM dans les années à venir devrait essentiellement porter sur le renforcement des capacités, particulièrement en ce qui concerne les institutions qui prennent directement part à l'exécution du programme de réformes.

4.6.2 Dans le cadre de la mise en oeuvre de ses réformes, le GdM s'est focalisé sur un nombre restreint de réformes déterminantes, notamment la Réforme du secteur public, les Recettes, le SISTAFE, les Marchés publics et l'IGF, et sur un certain nombre d'initiatives en matière de politiques, ce qui lui a permis d'établir un plan d'action rationnel sur le plan des réformes et qui comportait plus de 200 recommandations.

V. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

5.1 REDUCTION DE LA PAUVRETE

5.1.1 La réduction de la pauvreté représente l'un des résultats majeurs atteints au cours de la période. L'enquête menée auprès des ménages (EM) en 1996-97 et en 2002-03 fournit des informations détaillées sur l'incidence de la pauvreté et de son évolution rapide, ainsi que sur les efforts visant à ramener, comme initialement prévu en 2005, l'incidence de la pauvreté en dessous de la barre de 60 %. La plupart des provinces, à l'exception de celles de Cabo Delgado, de Maputo City et de la Province de Maputo, ont accompli des progrès. Par contre, les provinces les plus peuplées que sont celles de Nampula et de Zambezia continuent à peser lourd dans la balance sur le plan de la pauvreté. La province de Sofala qui, au départ, était classée comme la plus pauvre, a réalisé les progrès les plus spectaculaires pour se retrouver en tête de la liste la plus récente. En conséquence, quoique l'écart entre les zones urbaines et rurales sur le plan de la pauvreté ait été ramené du taux de 9,3 % relevé par l'Enquête menée auprès des ménages en 1996-97 à celui de 3,8 % en 2002-03, l'écart géographique entre les provinces s'est creusé, passant de 34,8 % à 44,6 %. En 2001, le Mozambique était classé 171^{ème} sur la base de l'IDH (sur 177 pays), et 168^{ème} en 2003 et en 2005, cependant qu'il figure en dernière position sur la liste des 14 membres de la SADC.

5.1.2 D'autres études quantitatives mettant en exergue nombre d'indicateurs socioéconomiques font état d'une amélioration généralisée, quoique variée, de la situation. Par exemple, la ville de Maputo, où le rythme de la croissance démographique a été plu rapide que celui du développement de l'infrastructure, a enregistré moins d'amélioration. Les inégalités semblent avoir été réduites au niveau de la plupart des provinces, ce qui n'est pas le cas sur le plan national du fait de l'exception notoire de la ville de Maputo où les pauvres ont moins bénéficié que les riches de la croissance récente. Il conviendrait de noter que la restructuration de l'économie a occasionné des fermetures d'usines et des pertes d'emplois dans les zones urbaines. Les ménages ayant à leur tête des femmes sont plus exposés à la pauvreté que ceux ayant à leur tête des hommes (62 % contre 52 %), mais l'espérance de vie chez les femmes demeure supérieure à celle des hommes (48,2 conte 44,4 ans).

5.1.3 Des preuves tangibles existent quant à la réduction des écarts interrégionaux en matière de revenu et d'accès aux services publics, les provinces de Nampula et de Zambezia, très fortement peuplées et qui, auparavant, bénéficiaient d'un accès très limité à ces services, ayant enregistré un renforcement plus spectaculaire de leurs formations sanitaires et de leurs effectifs de personnel sanitaire. Des preuves existent aussi quant à la réduction de certaines

inégalités régionales, quoique les écarts en matière d'incidence de la pauvreté entre les provinces se soient quelque peu creusés. En outre, selon le Rapport de 2004 de la CA, les écarts en matière d'allocations au titre des dépenses consacrées à des secteurs clés tels que l'éducation et la santé subsistent et, ce, au détriment des provinces les plus peuplées telles que celle de Zambezia. Par ailleurs, l'action dévastatrice du VIH/Sida s'accroît, ce qui nécessitera une augmentation proportionnelle de l'aide directe. Dans l'avenir, des efforts soutenus seront requis en vue de renforcer l'autosuffisance, d'améliorer la productivité agricole et de réduire la dépendance de l'aide extérieure.

5.2 IMPACTS SOCIAUX

5.2.1 Le programme PER GROUPE comportait une composante sociale de grande portée qui consistait à réorienter les dépenses sociales en faveur des pauvres. Les progrès évidents enregistrés en matière de réduction de la pauvreté ainsi que les dépenses consenties au sein des secteurs prioritaires du PARPA I ont de toute évidence contribué à l'amélioration du niveau de vie de la population en général. Au cours de ces 5 dernières années, le Mozambique s'est bien classé par rapport à la plupart des facteurs déterminants de la pauvreté: la croissance du PIB est restée forte, et l'on a pas assisté au retour de la guerre civile qui a pour conséquence la destruction de la richesse plutôt que son cumul.

5.2.2 Le GdM a eu à prendre en charge le coût de la restructuration de certaines entreprises en faillite sous forme d'indemnités de licenciement ou de prestation de pensions au titre de la retraite anticipée de travailleurs déplacés. La productivité agricole semble en voie d'amélioration, mais l'agriculture de subsistance à faible rendement recourant à des technologies traditionnelles à faible productivité reste toujours la norme. L'infrastructure rurale, telle que les routes, a été améliorée, mais les marchés et le transport en milieu rural restent à la traîne. Des progrès ont été accomplis en matière d'amélioration des niveaux au sein du secteur de l'éducation et de la formation, mais ce processus risque de durer toute une génération, particulièrement en ce qui concerne les femmes. Les services sanitaires de base ont aussi enregistré des améliorations, quoique leur nombre demeure insuffisant et qu'ils soient actuellement confrontés au péril d'être débordés par la pandémie du VIH/Sida. Le Rapport récent sur la surveillance du Sida estime que le taux de prévalence au titre de 2004 se situe à 16,2 %, ce qui représente une progression par rapport à celui de 2002 qui était de 13,6 %. Quoiqu'il soit estimé à 20 % au niveau de zones majeures telles que celle de Maputo et qu'il fasse l'objet de variations régionales significatives, le ratio élevé de dépendance au sein des familles demeure un problème compte tenu de la taille des ménages. D'ailleurs, il est probablement en passe d'accuser une hausse face au nombre croissant d'orphelins dû au Sida, ce qui pourrait constituer un autre choc démographique.

5.2.3 Dans l'ensemble, l'impact social a été jugé positif puisque les coûts à court terme des réformes institutionnelles n'ont occasionné aucune dégradation des niveaux de vie chez la plupart des franges de la population.

5.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Le programme a été classé dans la Catégorie environnementale III. Il ne comportait aucune mesure susceptible d'avoir un impact environnemental négatif. Un projet de recueil de statistiques environnementales a été élaboré. Des efforts orientés vers la réduction de la vulnérabilité aux cycles alternatifs inondation/sécheresse pourraient s'avérer bénéfiques sur le plan de la réduction de la pauvreté.

VI. DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES RÉFORMES

6.1 Tel que signalé plus haut, une mission unique d'achèvement a été effectuée en novembre 2005 au titre des PER GROUPE I et II, et certaines informations relatives aux décaissements et résultats liés au PER GROUPE I ont été égarées au cours de la relocalisation. Au cours de la période faisant l'objet de l'analyse (2001-05), le Mozambique est sorti des phases d'urgence humanitaire et de stabilisation et a accompli des progrès considérables sur le plan de la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles de grande portée. Le GdM a déployé des efforts radicaux et colossaux en vue de soutenir son ambition en matière de mutations, tout en adoptant une démarche graduelle et systématique dans la mise en œuvre du programme.

6.2 La durabilité à long terme du développement sera le fruit de l'accumulation constante de gains issus de la croissance, des réformes et de la volonté à relever les nouveaux défis tant endogènes qu'exogènes. De ce fait, elle dépendra probablement de l'aptitude à: (i) éviter les déséquilibres financiers au niveau de secteurs tels que ceux des prix, des finances publiques, des activités bancaires ou de la balance des paiements qui pourraient susciter une crise financière de nature à réduire à néant les résultats si durement acquis. Selon la plupart des analyses, le risque d'accumuler des déséquilibres financiers semble modéré et raisonnablement bien géré. L'inflation des prix a été ramenée à moins de 10 %. Le renforcement des recettes du GdM est considéré comme une nécessité absolue. La dollarisation du système bancaire mérite d'être suivie de près, et il est important de noter que dans des situations de difficultés ardues, les passifs-dépôts de la Banque de change (qui avaient atteint leur maximum en 2001) sont, plus que les actifs d'emprunt, susceptibles de créer des problèmes de liquidité; (ii) réaliser le consensus politique et éviter les déséquilibres politiques et sociaux qui pourraient générer des crises politiques et entraîner des impasses ou des revirements en matière de politique. L'on peut considérer les risques politiques en Mozambique comme étant faibles dans la mesure où le pays a eu à organiser, depuis 1998, 3 élections législatives régulières ainsi que 3 élections présidentielles qui ont été jugées raisonnablement acceptables par les observateurs internationaux qui en assuraient la supervision. La participation des organisations de la société civile à l'Observatoire de la pauvreté a été pour elles l'occasion de passer en revue la mise en œuvre du PARPA I et, ce faisant, d'exercer une certaine influence sur la conception et la formulation du PARPA II; (iii) promouvoir le développement du secteur privé en tant que la principale locomotive de la création des emplois et de l'auto-emploi, ce qui demeure le défi de taille qui attend le pays.

6.3 Tel que signalé plus haut, au nombre des risques importants identifiés figurent la faible performance en matière de recettes, le rythme lent de la mise en œuvre des réformes et les insuffisances potentielles en matière d'aide extérieure. Les risques de revirements brusques sur le plan des politiques est jugé plus faible que celui de l'insuffisance des capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des réformes au niveau du secteur public tout entier. La corruption et la fraude sont perçues comme un problème persistant et font l'objet d'une campagne publique, quoique le système judiciaire soit encore jugé comme étant peu efficace, ce qui constitue une menace pour la consolidation des acquis en matière de développement, sans oublier que le pays ne soit pas à l'abri d'un scandale de taille de nature à mettre en péril la disponibilité de l'aide extérieure.

6.4 Globalement, les efforts déployés sur le plan de la croissance et des réformes semblent durables et faire bonne mesure, étant donné que les autorités sont tout à fait conscientes des menaces potentielles et s'attèlent activement à les éliminer. Les prêts à l'appui du PER GROUPE ont largement contribué au développement et à la viabilité du Mozambique en ce sens qu'ils lui auront permis de couvrir ses besoins en matière de financement extérieur au cours de la période concernée.

VII. PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR ET DE LA BANQUE

7.1 PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR

7.1.1 Fort de la coordination assurée par un Comité interministériel, l'Organe d'exécution a fait preuve d'efficacité⁶. Dans l'ensemble, la mise en oeuvre du programme a été elle aussi jugée satisfaisante quoique, contrairement aux attentes, les progrès aient été plus lents au niveau de certains aspects du programme du fait de longues phases diagnostiques et de planification et d'une exécution peu efficace.

7.1.2 Dans le cadre d'un prêt d'Aide budgétaire tel que le PER GROUPE I, la performance de l'Emprunteur est essentiellement fonction de la qualité de sa gestion budgétaire. Le processus budgétaire s'est amélioré de manière très significative⁷ au cours de la période grâce au SISTAFE et à l'intégration dans les comptes publics des recettes, des dépenses et des financements naguère hors-budget. L'administration financière a été confiée à la BdM. La CA est devenue une institution clé en matière de responsabilisation administrative et a effectué l'audit des comptes publics sur la période 1998-2004 pour ensuite en rendre compte à l'Assemblée nationale. Ses rapports sont de bonne qualité et sont de plus en plus élaborés dans les délais. Dans l'ensemble, la performance de l'Emprunteur a été jugée satisfaisante.

7.2 PERFORMANCE DE LA BAD

Nonobstant le fait que la BAD ait maintenu ses propres conditionnalités dans le cadre du PER GROUPE I et obtenu du GdM des engagements spécifiques stipulés dans les Lettres relatives aux politiques de développement jointes en annexe aux Contrats de prêt, la teneur de ces conditionnalités étaient en phase avec le programme de réformes négocié par le pays avec le FMI et les autres Partenaires à l'aide extérieure du pays. Les programmes de politiques convenus avec le GdM ont généralement fait l'objet d'une formulation adéquate en vue de subvenir aux besoins urgents du pays en matière de réduction de la pauvreté et de restructuration. Par ailleurs, ces programmes étaient alignés sur les dispositions convenues avec les autres Partenaires à l'aide extérieure, quoique le secteur financier aurait dû bénéficier d'une plus grande attention. En rétrospective, le Mozambique a satisfait aux critères liés au prêt dont faisait état le Rapport d'Évaluation préliminaire, ainsi qu'aux conditions préalables déterminées par la suite par la BAD dans le cadre de l'octroi des prêts d'Aide budgétaire. Dans l'ensemble, la performance de la Banque a été jugée satisfaisante.

⁶ Entre autres, ce Comité interministériel était composé de représentants du Ministère du plan et des finances, du Ministère de la coordination de l'action sociale et du Ministère de l'administration publique. Ce dernier était chargé de la mise en oeuvre du processus de décentralisation.

⁷ Voir Annexe D.

VIII. ÉVALUATION GLOBALE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

8.1 De manière générale, la mise en oeuvre du programme a été couronnée de succès. Le programme PAP/CEP a permis de rationaliser les nombreuses mesures de réformes et sources d'aide extérieure. Au regard des indicateurs du PARPA I, le Mozambique a accompli des progrès notables en matière de développement, et l'appui au budget général octroyé par les partenaires extérieurs lui a été vital au cours de cette période. Sur le plan des politiques, le PARPA I et le processus du PAF ont permis de focaliser l'attention autour des mesures d'ordre prioritaire.

8.2 L'impact du programme sur le développement économique et social est positif en dépit des fortes inondations survenues en 2000 et en 2001. Aussi bien le programme que les mesures de réforme économique soutenues par les partenaires au développement et les programmes d'investissement public d'échelle appuyés par l'ensemble des donateurs au cours de ces cinq dernières années ont été impressionnants. Non seulement la croissance annuelle moyenne du PIB a surpassé le seuil critique de 8 % fixé par le Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté élaboré par le gouvernement du Mozambique (Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue) en 2001 comme un des préalables à une réduction significative de la pauvreté, mais l'incidence de la pauvreté aussi a largement baissé, ayant été ramenée de près de 70 % en 1997 à environ 54 % en 2003, un niveau largement inférieur à la cible initiale de 60 % fixée en 2001 pour être atteinte en 2005.

IX. CONCLUSIONS, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

9.1 CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRISES

9.1.1 En rétrospective, le Mozambique a satisfait aux critères établis par le Rapport d'évaluation préliminaire ainsi qu'aux conditions préalables énoncées par la suite par la BAD dans le cadre de l'octroi des prêts "d'aide budgétaire", en l'occurrence: (a) la Stabilité politique et économique, (b) l'Engagement du GdM par rapport aux réformes de politiques, et (c) la satisfaction de Conditions préalables d'ordre technique, y compris les évaluations de la Comptabilité financière des dépenses publiques (2001), des Marchés publics (2002) et du Risque fiduciaire (2004) qui ont permis d'identifier les domaines clés sur lesquels devaient porter les réformes. Par ailleurs, le PER GROPI, d'un montant de 50 millions UC, a été d'un concours appréciable au budget du GdM dans la mesure où les programmes de politiques convenus avec le pays avaient pour la plupart fait l'objet d'une formulation adéquate en vue de remédier aux besoins urgents ressentis en matière de réduction de la pauvreté et de restructuration. En outre, ces programmes étaient alignés sur les mesures convenues avec les autres Partenaires à l'aide extérieure.

9.1.2 Les leçons ci-après peuvent être tirées de la mise en oeuvre du prêt d'appui budgétaire accordé au Mozambique:

- i) La très grande portée et la profondeur des réformes d'envergure qui étaient requises en vue de mettre en place une économie de marché fonctionnelle et de jeter les bases de la croissance peuvent être pratiquement systématisées en vue du ciblage des déterminants clés de la réduction de la pauvreté et du développement durable, conformément aux résultats obtenus par le processus du PARPA.

- ii) Le renforcement de la coordination, en même temps que la négociation d'un programme de réformes et d'un Cadre d'évaluation harmonisés, est de loin source d'avantages que de risques pour les Partenaires à l'aide extérieure au programme, notamment sur le plan de l'atténuation de la complexité des processus pour les Emprunteurs et du ciblage des priorités pouvant faire l'objet d'intervention directe.
- iii) Des progrès constants accomplis avec l'appui de l'ensemble des parties prenantes, même lents et graduels, portent fruit, alors que l'expérimentation de politiques ainsi que les revirements peuvent être coûteux. Une croissance constante est tout aussi importante qu'une croissance rapide, même dans de situations de forte croissance démographique.
- iv) La formulation de plans de réformes adéquates doit tenir compte du point de départ et non des remèdes standard prescrits, tel qu'il en a été le cas avec la première série désastreuse de privatisations du système bancaire en 1997 où le cadre réglementaire inapproprié et une libéralisation excessive ont favorisé une croissance rapide mais de faible qualité du crédit, ce qui s'est traduit par un impact fortement négatif sur le budget.
- v) Une législation fiscale moderne ne constitue aucune garantie de la capacité à générer des taxes et d'autres recettes publiques, particulièrement lorsque les efforts déployés en matière de recouvrement laissent à désirer, les redevances à payer par les usagers des services publics ne sont pas déterminées en vue d'assurer le recouvrement total des coûts, et que des avantages fiscaux sont très facilement accordés, surtout dans le cadre de mégaprojets d'investissement ayant fait l'objet d'âpres négociations.
- vi) La réforme du secteur public est une condition nécessaire mais pas suffisante à une croissance à long terme qui devrait nécessairement être en grande partie la résultante des activités d'un secteur privé dynamique, ce qui signifie pour une petite économie de marché telle que celle du Mozambique la nécessité d'identifier les meilleurs critères de compétitivité avec ses partenaires commerciaux régionaux majeurs.

9.2 RECOMMANDATIONS

En raison du retard enregistré par la mission d'achèvement du PER GROUPE I et compte tenu de l'achèvement du PER GROUPE II, les leçons apprises dans le cadre du premier projet d'appui budgétaire ainsi que les recommandations pertinentes seront succinctes. En même temps que celles formulées dans le cadre du PER GROUPE II⁸, ces recommandations succinctes présentées ci-après et qui résument l'expérience acquise au niveau des deux projets, devraient intervenir dans la mise en œuvre de projets à venir:

⁸ Voir le RAP du PER GROUPE II.

Recommandations en direction de la Banque:

- i) La Banque devrait entreprendre l'élaboration des RAP au cours de l'année subséquente à l'achèvement/la clôture des projets en vue de s'assurer de la disponibilité de l'ensemble des documents/données y relatifs ainsi que des connaissances acquises par le personnel des CEP.
- ii) La Banque devrait poursuivre l'octroi au GdM d'un appui à son budget général pour soutenir son programme économique général et de réformes en tant que complément à des activités sectorielles bien ciblées, particulièrement dans les situations où la préparation et les négociations de projets comportent une composante importante d'assistance technique en matière de développement ou 'd'incubation' de projets;
- iii) Il est recommandé au Groupe de la Banque d'appuyer le GdM sur le plan de la formation aux procédures du FAD des fonctionnaires chargés de la gestion des programmes financés par le Fonds;
- iv) En signant le PE, la Banque est devenue membres du PAP; elle devrait par conséquent recourir au CEP comme mécanisme principal de détermination des objectifs, du suivi de la performance et de l'audit, contribuant ainsi à la simplification des processus tant pour l'Emprunteur que pour elle-même. En réalité, une telle démarche ne diminuera en rien son autorité.
- v) En tant que l'un des Partenaires majeurs à l'aide, la BAD pourrait à juste titre devenir un des membres permanents de la direction de la "troïka + plus 2" des Partenaires à l'aide au programme (PAP) ;
- vi) la Banque et les partenaires du PAP devraient recourir de plus en plus au processus budgétaire propre au GdM, y compris les audits internes et externes et la supervision politique assurée par l'Assemblée nationale et, ce, parallèlement à leurs propres processus de suivi et de revue, ce qui permettra de renforcer les institutions locales. Elle devrait s'engager à transmettre au Ministère des finances toutes les informations relatives aux décaissements en vue de leur intégration dans le CGE consolidé et de venir à bout de la fragmentation qui avait naguère cours au niveau des dépenses publiques, tout en évitant des redondances en matière de financement.
- vii) la BAD devrait maintenir une composante importante des prêts aux projets au niveau de ceux des secteurs où ils peuvent apporter une plus-value technique sur la base des leçons apprises ailleurs.
- viii) l'établissement des rapports d'activité sur les projets pourrait être scindé en deux volets: (i) l'Administration des prêts qui devrait se poursuivre directement avec le bureau local de Maputo, et (ii) le Suivi des projets qui est en voie d'être remplacé par le processus multilatéral du PAP/CEP. La supervision par le Chargé de pays n'est efficace sur le plan du suivi systématique que lorsque sont disponibles des Rapports sur la gestion des prêts.

Recommandations en direction du Gouvernement:

Les recommandations formulées en direction du GdM quant à l'exécution du budget sont résumées dans la Revue annuelle conjointe du G-18 à l'élaboration de laquelle a participé la BAD. Les recommandations essentielles formulées par cette Revue conjointe au titre de 2006 portaient sur:

- i) La poursuite de l'attention particulière accordée à la performance en matière de gouvernance. La mise en œuvre des réformes sur le plan de la gestion des finances publiques (GFP) devrait constituer une priorité majeure en 2006 en vue de permettre la consolidation des évolutions généralement positives intervenues en 2005, en particulier la mise en œuvre efficace du nouveau mécanisme de passation des marchés, la mise en œuvre du SISTAFE en ligne, le renforcement des capacités d'audit interne et externe, et l'inscription de financements complémentaires au budget public/Trésor. Suite à l'approbation de la stratégie anti-corruption, aux progrès enregistrés tant en matière de réforme du secteur public qu'au niveau du secteur de la justice, des résultats tangibles sont attendus sur le plan de la lutte contre la corruption.
- ii) Le Cadre fiscal à moyen terme (CFMT) du GdM ainsi que les plafonds fixés pour les divers secteurs dans le cadre du budget 2007 devraient être améliorés dans leur ensemble et, ce, suite à une décision politique prise à un niveau élevé. L'année 2006 devrait favoriser le renforcement des liens existant entre l'établissement des coûts du PARPA et les allocations sectorielles dans le cadre de l'OE, ce qui permettrait le renforcement du CFMT et la définition de directives destinées aux PAP en vue de l'amélioration de la prédictibilité à moyen terme des engagements et des décaissements.
- iii) L'adoption d'une politique et d'une gestion globales en matière de mobilisation des recettes internes s'avère nécessaire. La question liée à l'acquittement de la TVA et au versement de fonds de contrepartie dans le cadre de grands projets d'infrastructure à réaliser sur des financements extérieurs, tout comme l'accumulation des dettes du secteur public associées à ces fonds de contrepartie, a été encore une fois montrée du doigt comme constituant un problème méritant toute l'attention requise. En 2006, le GdM et ses partenaires devraient s'engager à discuter de ce problème d'y trouver une solution.
- iv) En ce qui concerne le VIH/SIDA et l'urgence d'intervenir contre la pandémie, il conviendrait, sans délai, de se fixer des objectifs ambitieux appuyés par des ressources financières et humaines durables.

Par ailleurs, le présent RAP a identifié des mesures spécifiques qui devraient être portées à l'attention des PAP dans le cadre d'un futur dialogue conjoint avec le GdM. Par la suite, ces mesures pourraient être intégrées dans les Matrices sous-sectorielles du CEP:

- i) Obtenir l'intégration de l'intégralité des recettes fiscales et non fiscales du GdM dans le CGE, dont les ressources provenant des contrats de Moatize et de Sasol, même si ces fonds demeurent improductifs sur des comptes off-shore.

- ii) En ce qui concerne les impôts et d'autres recettes du GdM:
- iii) dans le cadre de la nouvelle mission relative à la politique fiscale que devrait effectuer en 2006 le FMI, envisager de réexaminer et de simplifier les codes fiscaux et l'administration de l'impôt en s'inspirant de ceux d'autres pays tels que l'Afrique du Sud. Envisager d'élargir l'impôt sur les revenus des personnels (IRP) par l'intégration des pensions et procéder à la revue de l'impôt sur les sociétés (IS) conformément aux tendances actuelles qui se dessinent en faveur de l'application d'un impôt forfaitaire sur les sociétés et la suppression des exonérations (voir l'expérience récente des pays de l'Europe de l'Est);
 - limiter la durée de toute exonération d'impôt ou de tout régime exceptionnel d'impôt sur les sociétés à cinq années, l'approbation de tout renouvellement devant relever d'une décision prise au niveau le plus élevé, par exemple, être soumis à l'approbation de la majorité au sein du Conseil des ministres ou de l'Assemblée nationale;
 - envisager des moyens propres à augmenter les taux, l'incidence et les recettes de l'impôt foncier et sur la propriété, et
 - entrevoir des opportunités visant à accroître les recettes découlant des tarifs directs appliqués aux services publics ainsi que les recettes provenant des redevances acquittées par les usagers des services publics, toutes choses qui devraient être plus porteuses que l'impôt sur le revenu dans le cadre d'une économie informelle à revenu faible.
- iii) Revoir la réglementation régissant la prestation des services publics, y compris les niveaux de qualité, la capacité financière à payer les tarifs, et le recouvrement. Envisager la création d'un organe public unique de réglementation et, ce, compte tenu de la pénurie de personnel qualifié pour la mise en place de tels organes au niveau de chaque secteur. La mise sur pied de cet organe unique devrait se faire par l'intégration des fonctions d'organes existants tels que CNELEC.
- iv) Envisager de se fixer comme objectif l'amélioration des indicateurs suivants:
 - le ratio d'une part des dépenses publiques au titre du personnel de la fonction publique et des retraités et de l'autre des recettes fiscales et douanières;
 - le ratio d'une part du financement de la dette publique interne et extérieure et de l'autre des dépenses d'investissement publiques, et
 - les tendances des éléments de passif en devises du système bancaire.

Conditions préalables liées au PER GROPI

Pendant la durée du programme, l'Emprunteur veillera à:

- mettre en place une gestion macroéconomique propice à sa mise en oeuvre;
- accomplir des progrès jugés satisfaisants pour le Fonds en matière de mise en oeuvre des mesures indiquées dans la Lettre relative à la politique de développement et dans la Matrice des politiques.

Conditions préalables au décaissement de la Tranche I:

- iii) Ouverture par l'Emprunteur d'un compte spécial en devises auprès de la Banque du Mozambique;
- iv) Prendre l'engagement auprès du Fonds de mettre en oeuvre en temps opportun les mesures indiquées dans la Lettre relative à la politique de développement et dans la Matrice des politiques, et de consulter le Fonds sur tout écart important;
- v) Fournir la preuve que la dotation budgétaire pour le secteur de l'éducation au titre du budget 2001 de l'État a enregistré une augmentation de 15 %;
- vi) Fournir la preuve que la part des dépenses publiques consacrées à l'entretien routier au titre du budget de 2001 de l'État a accusé une augmentation en termes réels;
- vii) Soumettre au Fonds les contrats de rendement exécutés et effectifs en vigueur pour EDM et TDM; et
- viii) Soumettre un rapport sur l'état d'avancement sur l'étude en cours sur les obstacles qui freinent le développement des marchés de facteurs de production dans les zones rurales.

Conditions préalables au décaissement de la Tranche II:

(Résultats positifs de la Revue à mi-parcours)

L'Emprunteur devra :

- iii) Fournir la preuve qu'il a accompli des progrès en ce qui concerne l'apurement des demandes *bona fide* de droits de propriété en instance;
- iv) Soumettre un rapport d'activité sur l'initiative visant à créer le Bureau de compétitivité des entreprises (FCO);
- v) Soumettre au Fonds le décret adopté définissant les compétences et les procédures relatives à l'octroi de concessions dans le secteur de l'énergie électrique;
- vi) Soumettre un rapport d'activité sur la formation des forces de police;
- vii) Soumettre les rapports de l'Inspection générale des finances (IGF) pour l'exercice budgétaire 1999 et de la Cour administrative pour les exercices budgétaires 1999 et 2000;
- viii) Fournir la preuve de l'entrée en vigueur et du démarrage de l'exécution du Programme routier;
- ix) Fournir la preuve de la création d'une unité de suivi de la mise en oeuvre de la décentralisation et des fonctions de l'État;
- x) Fournir la preuve que le Centre de formation juridique est devenu pleinement opérationnel;
- xi) Soumettre un rapport sur les progrès accomplis en matière de mise en oeuvre des recommandations découlant de l'étude sur les marchés ruraux.

PER GROUPE I: Performance de l'exécution - Formulaire IP 1

Indicateur de composante	Note (Échelle de 1 à 4)	Remarques
1. Respect du calendrier général	2	Les conditions liées au décaissement ont été satisfaites dans des délais acceptables.
2. Respect du barème général des coûts	3	Les ressources ont été décaissées à 100 %.
3. Respect des clauses contractuelles	2	Les rapports trimestriels n'ont pas été directement soumis, mais des informations étaient disponibles sur l'état d'avancement du programme par le biais du processus du PAP/CEP.
4. Adéquation du suivi, de l'évaluation et de l'élaboration des rapports	2	Le Rapport d'évaluation préliminaire est jugé satisfaisant, mais les rapports trimestriels n'ont pas été élaborés. Néanmoins, le suivi de la performance a été assuré par le truchement des rapports complémentaires du PAP/CEP et des rapports annuels de la Cour administrative.
5. Satisfaction par rapport à l'opération	2	Dans l'ensemble, la mise en oeuvre du programme a été jugée satisfaisante.
TOTAL	11	
Évaluation globale de la performance de l'exécution	2,2	Satisfaisant

PER GROUPE I: Performance de l'exécution – Formulaire BP 1

Indicateur de composante	Note (Échelle 1 à 4)	Remarques
1. Étape de l'identification	3	Identification des besoins de l'Emprunteur globalement jugée bonne.
2. Étape de la préparation	2	La préparation effectuée par la Banque reposait sur les discussions qui étaient alors en cours avec le GdM et d'autres Partenaires à l'aide. Elle a aussi tenu compte des recommandations issues de l'évaluation d'opérations précédentes effectuées au Mozambique telles que le Prêt II d'appui à la relance économique (ERL II), mais les priorités et le centre d'intérêt du programme des réformes auraient pu être améliorés, notamment en ce qui concerne le besoin urgent de renforcer la réglementation du secteur financier.
3. Étape de l'évaluation préliminaire	3	Le Rapport d'évaluation préliminaire a été jugé satisfaisant et, dans l'ensemble, justifiait valablement l'octroi du prêt en faveur du PER GROUPE I. Par ailleurs, il procédait à une évaluation des résultats potentiels de l'opération ainsi que de ses risques et hypothèses pertinents.
4. Étape de la supervision	2	Nonobstant l'absence de revue à mi-parcours, d'autres missions telles que celle de l'Évaluation préliminaire du PER GROUPE II et les consultations en cours avec le GdM et les autres Partenaires à l'aide dans le cadre du processus du PAP-CEP ont permis d'assurer dans une grande mesure la supervision de la performance de l'Emprunteur.
TOTAL	10	
Évaluation globale de la performance de l'exécution	2,5	Satisfaisant

Processus budgétaire du Mozambique

Un certain nombre d'organismes nationaux prennent part au Processus budgétaire, dont non seulement le GdM, notamment le Ministère des finances chargé d'en assurer la préparation et l'exécution, mais aussi l'Assemblée nationale (AN) et la Cour administrative (CA) auxquelles reviennent des fonctions fiduciaires importantes sur le plan général de l'approbation, de l'audit, de la supervision et de la revue du budget.

Le processus budgétaire a évolué de façon notable au cours de la période faisant objet de l'étude. Il a démarré avec l'approbation en février 2000 par l'Assemblée nationale (le Parlement) du Plan quinquennal général 1999-2004 du GdM. La stratégie détaillée en matière de réduction de la pauvreté, le PARPA 2001-2005, a été initialement élaborée en 2000. Elle a été examinée par l'Assemblée nationale et entérinée par la Banque mondiale et le FMI en décembre 2001. Son impact budgétaire a été quantifié dans le cadre du CFMP (*Cenário Fiscal de Médio Prazo*) soumis au groupe des bailleurs de fonds (mais pas à l'Assemblée nationale). Le Plan économique et social (PES) annuel (*Plano Economic e Social*), tout comme la Loi budgétaire y relative (OGE) et reposant sur les normes budgétaires et d'audit internationalement reconnues, est élaboré annuellement et soumis à l'AN pour examen, discussion et approbation au cours du quatrième trimestre de chaque année.

L'exécution du budget a fait l'objet d'un rapport préliminaire publié au cours des 45 derniers jours de l'année d'une part par le Ministère des finances et d'autre part par la CGE (Comptabilité générale). Ce rapport a été soumis à la Cour administrative et à l'Assemblée nationale au bout de cinq mois, c'est-à-dire en mai 2005, en vue de revue et d'approbation, alors que par le passé, ce processus prenait 12 mois. Les Comptes généraux du GdM au titre de la période 2000-04 ont fait l'objet d'un audit par la Cour administrative dont les avis et les rapports ont été transmis à l'Assemblée nationale et publiés. L'analyse de la CA fait non seulement allusion à l'OGE approuvée par l'Assemblée nationale, mais aussi au PARPA et à des informations obtenues par le truchement d'autres sources.

L'intégration d'autres dépenses hors-budget, qui porte sur des dépenses générales et de projets financées par des ressources extérieures ainsi que par les redevances acquittées par les services publics nationaux et locaux, a été reconnue comme une mesure de réforme clé dans le cadre du PER GROUPE I, résultante d'une démarche commune entre le GdM et le groupe des PAP. Cette innovation, qui a débuté en 2002, semble avoir été pleinement mise en oeuvre dans le cadre du budget 2006.

L'une des étapes majeures a été l'instauration, en 2004, du Compte unique du Trésor (CUT) dans le but de centraliser tous les fonds publics et de fermer les 12 000 et quelques comptes publics auprès du secteur bancaire. Selon le rapport de la CA au titre de 2004, cette centralisation des comptes publics se poursuit mais, jusqu'à ce jour, certains organes du GdM procèdent dans un premier temps à des versements dans leurs comptes locaux à partir desquels ils procèdent ensuite à des virements.

L'exécution du budget est de plus en plus gérée au moyen du SISTAFE, le système de gestion en ligne des dépenses publiques. Parallèlement, l'Inspection générale des finances (IGF) dispose de son propre programme d'audit interne qui est jusqu'à présent confronté à des pénuries de capacités. La performance de l'IGF sur le plan de la mise en oeuvre de son plan d'activité au cours du premier semestre 2005 laisse toujours à désirer.

Cependant, elle enregistre des progrès eu égard à la mise en place pour 2006 de ses délégations provinciales. La Cour administrative a été renforcée, mais ce renforcement devrait être poursuivi en vue de lui permettre de faire face à ses multiples fonctions. De l'avis général, l'Assemblée nationale est l'institution la moins préparée en vue d'assurer ses fonctions en tant qu'institution suprême de supervision. Grâce à l'appui des Partenaires à l'aide extérieure, toutes les dépenses financées et exécutées hors du Compte unique du Trésor doivent être intégrées dans le SISTAFE électronique au plus tard en fin décembre 2005.

Le processus budgétaire devrait subir d'autres mutations, avec l'intégration de PARPA et de CFMP pluriannuels, de PES annuels et du Budget général de l'État. Par ailleurs, l'intégration d'éléments hors-budget est en passe de changer la nature des liens existant entre le Ministère des finances et les Ministères sectoriels à qui l'on avait laissé, jusqu'à ce jour et dans une grande mesure, la latitude de procéder à la négociation bilatérale directe de leurs propres financements auprès des Partenaires à l'aide et des ambassades. Le Ministère des finances est en train de mettre sur pied une unité centrale qui sera chargée de la coordination du financement des projets sectoriels grâce à des ressources extérieures et au recours à l'emprunt. Étant donné que les divers ministères sont en compétition pour le peu de fonds rares alloués par le Ministère des finances, le processus budgétaire devrait être davantage renforcé.

Le Mozambique a une tradition de forte centralisation administrative. Toutefois, cette pratique n'a pas toujours prévalu au niveau des dépenses publiques. Celles-ci étaient plutôt fragmentées, reflétant ainsi en partie la nature éparse des flux d'aide extérieure. Dans la mesure où la fragmentation du processus budgétaire est généralement synonyme d'indiscipline et de déficits budgétaires, la nécessité impérieuse se posait de remédier à cette situation. Tel que signalé dans une étude sur l'exécution du budget, lorsque des Ministères sectoriels sont en compétition pour le peu de fonds alloués par le Ministère des finances, il s'impose de renforcer le processus budgétaire.

Directives de la BAD relatives aux opérations d'aide budgétaire

Conditions préalables requises au plan national	Commentaires
1. Stabilité macroéconomique et évolution constante	Croissance soutenue
2. Stabilité politique et appui consensuel en faveur du programme	Élections propres à l'issue desquelles il y aura une majorité stable et des consultations avec l'Assemblée nationale et la Société civile par le truchement de l'Observatoire de la pauvreté.
3. Engagement du gouvernement	Largement prouvé
Conditions préalables d'ordre technique requises au plan national	Commentaires
1. Existence d'un DSRP/PDN régi et coordonné par le gouvernement	PARPA I et PARPA II bien structurés
2. DSRP avalisé de manière harmonisée par la communauté des bailleurs de fonds, plus des revues conjointes.	Participation active, revues et consultations semestrielles des PAP.
3. Existence d'un CDMT assorti d'un Processus budgétaire adéquate et transparent et de contrôles fiduciaires satisfaisants des <i>phases de planification, d'approbation, d'exécution et de revue.</i>	CDMT élaboré en 2002, et amélioration constante du Processus budgétaire au cours de la période 2000-05 grâce à l'intégration progressive des éléments hors-budget, la mise en place du SISTAFE, et le renforcement de la CA.
4. Hiérarchisation des priorités en ce qui concerne les stratégies de développement en faveur des pauvres et les plans des dépenses sur les plans macroéconomique et sectoriel.	Envisagée dans le cadre du PARPA
5. Politique nationale et Évaluation institutionnelle satisfaisantes ou existence de plans viables visant le renforcement durable des capacités institutionnelles.	
6. Processus acceptable de la passation des marchés.	Processus de passation des marchés laissant encore à désirer.
Paramètres liés à la formulation de la conception du programme	Commentaires
1. Complémentarité du programme avec les autres opérations du Groupe de la BAD.	Réalisée
2. Conditionnalités et Conditions préalables	CP et Lettre relative à la politique de développement. Rétrospectivement, certaines des Conditions préalables ne semblent pas justifiées.
3. Subdivision du prêt en tranches et répétition des opérations	Réalisées
4. Participation des parties prenantes	Consultations menées par la BAD avec les parties locales prises en compte par l'Évaluation préliminaire et la Mission d'achèvement
5. Divulgaration des informations	Réalisée
6. Suivi-évaluation	Réalisé
7. Financement de contrepartie local	Obtenu
Risques et mesures d'atténuation	Commentaires
1. Pénurie de capacités dans le pays	Risque modéré
2. Insuffisance des fonds de contrepartie locaux	Risque modéré
3. Changement des politiques gouvernementales et revirements	Risque minimal
4. Dépendance excessive de l'aide extérieure	Risque modéré
5. Manque d'engagement entre les bailleurs de fonds aux actions complémentaires	Risque minimal
6. Risque-pays	Risque modéré
7. Risque fiduciaire de détournement	Risque élevé

MOZAMBIQUE : RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU PER GROP I
MINISTÈRE DES FINANCES (mars 2006)



RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE

MINISTÈRE DES FINANCES

MOZAMBIQUE/FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DU PRÊT DE 30 MILLIONS UC OCTROYÉ
PAR LE FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT EN VUE
DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉFORME ÉCONOMIQUE ET
DE BONNE GOUVERNANCE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ
(PERGROP I)

Mars 2006

1. Intitulé du projet: Programme de réforme économique et de bonne gouvernance pour la réduction de la pauvreté

Numéro du prêt : F/MOZ/PRO-ECR/GOV/RED-POV/'00/39
 Emprunteur : République du Mozambique
 Bénéficiaire : République du Mozambique
 Organe d'exécution : Ministère du plan et des finances
 P.O.BOX: 272, Maputo, Mozambique
 Fax: (258) 21 430 258; Tél: 21 430 564
 Équivalence en devise de 1 UC : 1 DTS

2. Données sur le prêt

Prêt	Mesures envisagées	Mesures effectives
Montant du prêt FAD	50 millions UC	50 millions UC
Durée	40 (quarante) années consécutives à une période de grâce de 10 (dix) années	
Commission de service	0,75 % par an sur le montant décaissé et non encore remboursé	
Commission d'engagement	0,50 % par an sur l'encours du prêt commençant à courir 120 jours à compter de la signature de l'accord de prêt	
Remboursement	1 % du principal par an à compter de la 11ème année jusqu'à la 20ème année incluse, puis 3 % par la suite	
Date d'évaluation du prêt	Octobre 2000	
Date de soumission au Conseil	Novembre 2000	
Date de signature de l'accord de prêt	Décembre 2000	Décembre 2000
Date d'entrée en vigueur du prêt	Mars 2001	Juin 2001
Première revue	Décembre 2001	
Deuxième revue	Juin 2002	
Audit du Compte spécial	Décembre 2002	

3. Données sur les sources de financement

3.1. Financement assuré par l'ensemble des Donateurs (en millions de dollars EU)

Données sur le programme	Prévisions
Plan de financement	
FAD	68
IDA	136
FMI	136
Sources bilatérales	100

3.2. Contribution du FAD

Décaissement	Prévisions		Réalizations		Déficits
	Date	Montant en millions UC	Date	Montant en millions UC	Montants en millions UC
Entrée en vigueur du prêt	Mars 2001	50	Juin 2001		
Première tranche	Mars 2001	25	Juillet 2001	25,17	0,17
Deuxième tranche	Mars 2002	25	Juillet 2002	23,19	1,80
Total		50		48,36	1,63

3.3. Décaissement

Décaissement	Prévisions issues de l'Évaluation préliminaire	Montants effectifs
1ère Tranche	25 millions UC	25,17
2ème Tranche	25 millions UC	23,19
Total	50 millions UC	48,36

I. Introduction

En vue du financement de son Programme de réforme économique et de bonne gouvernance pour la réduction de la pauvreté, le Gouvernement du Mozambique et le Fonds africain de développement ont conclu le 29 décembre 2000 l'Accord de prêt No. F/MOZ/PRO-ECR/GOV/RED-POV/'00/39 aux fins de couverture partielle des coûts en devises dudit programme. Dans l'ensemble, l'appui du FAD visait à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Mozambique en vue de réduire la pauvreté en ramenant son taux d'incidence de 70 % en 2000 à 50 % en 2010. Le prêt octroyé par le FAD fait partie intégrante de l'appui accordé par la communauté du développement au Gouvernement du Mozambique en vue de lui permettre de combler son déficit en matière de financement extérieur au titre de la période 2000-2003.

II. Objectif et formulation du programme

Le programme avait pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté au Mozambique grâce à la consolidation de la croissance économique, la promotion de la bonne gouvernance, la création d'emplois et la promotion du renforcement des capacités.

Les composantes majeures du programme portaient sur: (i) le renforcement de la base de production, (ii) l'amélioration des compétences et le renforcement des capacités techniques, et (iii) la promotion de la bonne gouvernance.

III. Exécution du programme

3.1. Entrée en vigueur du prêt et décaissement de la Première tranche

Les conditions préalables liées au décaissement du prêt comportaient quinze (15) mesures, en l'occurrence:

Le décaissement de la première tranche était soumis à la satisfaction des six (6) conditions ci-après:

L'Emprunteur devait:

- iii) ouvrir un compte spécial en devises qu'il s'engageait à maintenir auprès de la Banque du Mozambique et dans lequel les ressources du prêt devaient être versées et gérées par la suite à des conditions acceptables pour le Fonds;
- iv) prendre l'engagement auprès du Fonds de mettre en œuvre en temps opportun les mesures indiquées dans la Lettre relative à la politique de développement et dans la Matrice des politiques, et de consulter le Fonds sur tout écart important;

- v) fournir la preuve que la dotation budgétaire pour le secteur de l'éducation au titre du budget 2001 de l'État a enregistré une augmentation de 15 %;
- vi) fournir la preuve que la part des dépenses publiques consacrées à l'entretien routier au titre du budget de 2001 de l'État a accusé une augmentation en termes réels;
- vii) soumettre au Fonds les contrats de rendement exécutés et effectifs en vigueur pour EDM et TDM; et
- viii) soumettre un rapport sur l'état d'avancement de l'étude qui était en cours sur les obstacles qui freinaient le développement des marchés de facteurs de production dans les zones rurales.

Le décaissement de la deuxième tranche était soumis à la satisfaction des conditions ci-après:

L'Emprunteur devait:

- i) soumettre un rapport sur l'état d'avancement des mesures prises en vue de l'apurement des demandes *bona fide* de droits de propriété en instance;
- ii) soumettre un rapport d'activité sur l'initiative visant à créer le Bureau de compétitivité des entreprises (FCO);
- iii) soumettre au Fonds le décret adopté définissant les compétences et les procédures relatives à l'octroi de concessions pour la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique ainsi que pour son importation et son exportation;
- iv) soumettre un rapport sur l'état d'avancement sur la mise en œuvre du programme de formation des forces de police;
- v) soumettre les rapports de la Cour administrative pour les exercices budgétaires 1999 et 2000;
- vi) fournir la preuve de l'entrée en vigueur et du démarrage de l'exécution du Programme routier;
- vii) fournir la preuve de la création d'une unité de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation des fonctions de l'État;
- viii) fournir la preuve que le Centre de formation juridique était devenu pleinement opérationnel; et
- ix) soumettre un rapport sur les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude achevée sur les marchés ruraux.

Toutes ces conditions ont été remplies, et le Fonds en a été notifié en conséquence le 19 mars 2001 suite à l'entrée en vigueur du prêt.

Tableau 1
Sommaire et état d'exécution des politiques d'ajustement macroéconomique
et structurel, janvier 2000 – décembre 2002

Secteurs et domaines d'intervention		Objectifs des politiques	Stratégies et mesures	Remarques
1.	Politique budgétaire			
1.1	<u>Comptabilité publique</u>	Étendre le champ et améliorer la transparence de la comptabilité publique	Inscrire au budget les dépenses hors-budget antérieures transitant par le système bancaire.	Tout le temps
1.2			Inscrire au budget tous les flux d'aide extérieure transitant par le système bancaire au moment du décaissement.	Tout le temps
1.3			Éliminer progressivement les obstacles d'ordre institutionnel et juridique à l'intégration des recettes et des flux des dépenses dans le budget.	Tout le temps
1.4			Publier un état d'exécution trimestriel désagrégé du budget.	Réalisé
1.5	<u>Gestion budgétaire</u>	Améliorer l'établissement de l'ordre des priorités au niveau des dépenses	Élaborer et approuver (Conseil économique) chaque année, au mois de juin, un Cadre de dépenses à moyen terme pour tous les principaux secteurs dans le cadre du processus de préparation du budget annuel, et les publier par la suite.	Réalisé
1.6			Étudier les différents choix qui s'offrent pour la création d'une autorité centrale des recettes.	Réalisé
1.7			Réviser les systèmes fiscal et tarifaire et rationaliser les régimes d'exonération.	Tout le temps
1.8		Renforcer l'administration fiscale et douanière	Étendre l'application du système du numéro de compte contribuable unique au titre de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accises et taxes intérieures à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à l'impôt sur les sociétés et aux droits de douane.	Réalisé
1.9			Renforcer les procédures d'audit, les effectifs du personnel des impôts et de l'audit par le recrutement de 10 auditeurs supplémentaires, et organiser aux moins deux cours de formation.	Réalisé
1.10	<u>Gestion des entreprises et des biens publics</u>	Améliorer la gestion et mobiliser les recettes	Soumettre au Conseil des ministres une déclaration de politiques concernant les entreprises et les sociétés publiques dans lesquelles l'État est majoritaire.	Réalisé
1.11			Préparer une liste annuelle des parts détenues par l'État dans les sociétés et des dividendes versés.	Réalisé
1.12			Élaborer une stratégie concernant les parts détenues par l'État dans les entreprises privatisées, y compris l'établissement de critères de désengagement.	Réalisé
1.13			Élaborer un plan de distribution des actions détenues au nom des travailleurs.	Réalisation
2.	Gouvernance et administration publique			
2.1		Assurer une plus grande responsabilité au niveau du gouvernement	Mettre en oeuvre des plans d'action (Cour administrative et Inspection générale des finances) afin de renforcer la fonction audit de l'État.	Réalisé
2.2		Améliorer l'efficacité de la fonction publique	Achever l'évaluation de l'impact des plans de carrière et de la réforme des salaires sur la	Réalisé

Secteurs et domaines d'intervention	Objectifs des politiques	Stratégies et mesures	Remarques	
		rétention et le recrutement dans la fonction publique.		
2.3		Établir un code de procédures administratives dans la fonction publique.	Réalisé	
2.4		Élaborer un plan opérationnel pour le Système de formation de l'administration publique (SITAP).	Réalisé	
2.5		Soumettre au Conseil des ministres un plan de réformes de la fonction publique, y compris une revue du fonctionnement des ministères.	Réalisé	
2.6	Assurer la viabilité du système de sécurité sociale	Élaborer des règlements régissant les systèmes de pension privés.	Réalisé	
3.	Secteur financier			
3.1	<u>Développement du marché financier</u>	Renforcer le système de vérification	Préparer le système de paiements et les installations nécessaires pour le passage à la vérification électronique des chèques.	Réalisé
4	Secteur extérieur			
4.1	<u>Dette extérieure</u>	Améliorer la gestion de la dette	Limiter de façon stricte les emprunts extérieurs du secteur public à des conditions non concessionnelles.	Réalisé
4.2			Élaborer une stratégie d'amélioration de la tenue des registres et de la gestion de la dette.	Réalisé
4.3	<u>Politique commerciale</u>	Réduire le niveau et la gamme des tarifs à l'importation.	Ramener la tranche supérieure des tarifs à l'importation à 25 pour cent.	Réalisé
5.	Développement du secteur privé			
5.1		Améliorer le cadre réglementaire	Achever l'élaboration d'un nouveau Code du commerce couvrant les sociétés et le droit contractuel.	Réalisé
			Soumettre au Parlement le code du commerce, le registre du commerce, et la Loi sur la constitution des sociétés.	Réalisé
6.	Réforme du système judiciaire			
6.1		Renforcer les capacités et l'efficacité du système judiciaire	Adopter un plan stratégique pour le système judiciaire.	Réalisé
6.2			Mettre en service le Centre d'études et de formation juridiques	Réalisé
6.3			Assurer la diffusion des textes juridiques auprès des professionnels du droit.	Réalisé
7.	Pauvreté			
7.1		Mettre davantage d'accent sur la pauvreté dans les politiques adoptées.	Mettre en place un système de révision technique systématique, de compte rendu au Conseil des ministres afin d'étudier l'impact sur la pauvreté des principaux changements politiques.	Réalisé
7.2		Mieux cibler les programmes de dépenses	Entamer la mise en oeuvre du plan d'action de lutte contre la pauvreté (<i>Linhas de Acção para a Erradicação da Pobreza</i>) sur la base de la matrice opérationnelle.	Réalisé
7.3			Achever l'élaboration des profils de pauvreté des provinces.	Réalisé

Secteurs et domaines d'intervention		Objectifs des politiques	Stratégies et mesures	Remarques
8.	Santé			
8.1		Améliorer la couverture et la qualité des services de santé.	Mettre en œuvre et assurer le suivi du programme de redressement du secteur de la santé afin d'accroître le nombre des unités de services de santé par habitant. En particulier, (i) porter le taux de couverture du DPT à 80 pour cent; (ii) ramener l'indice de l'inégalité géographique de la prestation des services de soins de santé à moins de 2,8; (iii) porter le pourcentage de postes/centres de santé disposant de kits au titre du programme de médicaments essentiels à 90 pour cent; et (iv) porter le pourcentage des postes/centres de santé disposant d'un personnel qualifié à 90 pour cent.	Tout le temps
8.2			Accroître (annuellement) les dépenses courantes tant en termes réels qu'en tant que pourcentage des dépenses courantes totales conformément au cadre de dépenses à moyen terme.	Réalisé
8.3			Élaborer et approuver le nouveau Plan stratégique du secteur de la santé.	Réalisé
8.4			Élaborer et adopter une Plan stratégique multisectoriel national sur le VIH/Sida.	Réalisé
9.	Éducation			
9.1		Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et secondaire ainsi que l'accès y relatif.	Mettre en œuvre et assurer le suivi du Programme stratégique du secteur de l'éducation (PSSE). La réalisation de ces objectifs sera mesurée par l'amélioration de 1 à 2 points de pourcentage par an (i) du taux de scolarisation brut, (ii) du pourcentage d'élèves dans l'enseignement primaire et au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire qui réussissent aux principaux examens, et (iii) du taux de redoublement moyen dans l'enseignement primaire et au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire (réduction).	Tout le temps
9.2			Accroître (annuellement) les dépenses courantes consacrées à l'éducation tant en termes réels qu'en pourcentage des dépenses courantes totales, conformément au cadre de dépenses à moyen terme.	Réalisé
9.3		Accroître le nombre de professionnels qualifiés.	Élaborer une stratégie pour l'éducation tertiaire.	Réalisé
9.4			Élaborer une stratégie pour la formation technique et professionnelle.	Réalisé
10.	Agriculture			
10.1		Améliorer l'affectation et l'efficacité des dépenses publiques.	Mettre en oeuvre le programme de dépenses du secteur agricole (PROAGRI); maintenir le cadre de politique agricole.	Réalisé
10.2		Améliorer la sécurité du régime foncier.	Identifier les demandes de titres fonciers en instance et adopter un calendrier indicatif pour la réduction de leur nombre.	Réalisé
11.	Environnement			
11.1		Promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles.	Préparer et adopter de nouveaux règlements concernant la Loi sur l'environnement (y compris la gestion des déchets, les normes	Réalisé

Secteurs et domaines d'intervention	Objectifs des politiques	Stratégies et mesures	Remarques
		environnementales, la pollution marine, les émissions de CFC et les aires protégées).	
11.2		Mettre en place un système de révision de l'évaluation environnementale au sein des ministères et initier un plan d'action connexe pour le renforcement des capacités.	Réalisé
12.	Transport et télécommunications		
12.1	Améliorer la durabilité et la gestion du réseau routier.	Accroître chaque année la part des dépenses périodiques et de routine de l'entretien routier prises en charge par l'État et assurer le financement sans heurt de l'entretien.	
12.2		Réviser la classification du réseau routier, y compris les routes précédemment non classées.	Réalisé
12.3	Supprimer les obstacles à la concurrence dans les secteurs des transports et des télécommunications.	Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les télécommunications garantissant le droit d'entrée des entreprises privées dans le secteur et achever l'application des règlements.	Réalisé
13.	Énergie et eau		
13.1	Améliorer l'accès à l'électricité et à l'eau et réduire les coûts.	Entamer la mise en oeuvre du plan d'approvisionnement en eau induit par la demande (Plan hydraulique de transition dans les zones rurales) dans toutes les provinces.	Réalisé
14.	Statistiques		
14.1	<u>Compilation des statistiques</u>	Établir des comptes nationaux préliminaires dans un délai de 6 mois à compter de la fin de l'année; présenter des comptes nationaux annuels dans un délai de 10 mois à compter de la fin de l'année.	Réalisé
14.2		Compiler des indicateurs de production trimestriels dans un délai de 45 jours à compter de la fin du trimestre.	Réalisé

IV. Performance du Fonds, de l'Emprunteur et des Cofinanciers

Au vu du rapport sur les négociations, le programme a fait l'objet d'une évaluation préliminaire adéquate. Les suggestions faites par le gouvernement ont été prises en compte.

Le programme a fait l'objet d'une supervision adéquate.

Le Fonds a collaboré avec les autres donateurs, et ses missions ont toujours eu des rencontres avec les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en poste au Mozambique.

V. Évaluation globale du programme

Dans l'ensemble, l'exécution du programme a été satisfaisante. Toutefois, il conviendrait de signaler que la mise en oeuvre de certaines dispositions contenues dans la matrice des mesures se poursuit encore. Il s'agit de mesures dont la réalisation nécessite des réformes institutionnelles ainsi que des ressources financières. L'impact du programme sur le développement économique et social est positif en dépit des fortes inondations survenues en 2000 et en 2001. Aussi bien le programme que les mesures de réforme économique soutenues

par les partenaires au développement et les programmes d'investissement public d'échelle appuyés par l'ensemble des donateurs au cours de ces cinq dernières années ont été impressionnants. Non seulement la croissance annuelle moyenne du PIB a dépassé le seuil critique de 8 % fixé par le Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté du gouvernement du Mozambique (Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue) en 2001 en tant que l'un des préalables à une réduction significative de la pauvreté, mais l'incidence de la pauvreté aussi a largement reculé, ramenée de près de 70 % en 1997 à environ 54 % en 2003, un niveau largement inférieur à la cible initiale de 60 % fixée en 2001 pour être atteinte en 2005.

VI. Conclusions, leçons apprises et recommandations

6.1 Conclusions

En finançant ce programme, le Fonds africain de développement a contribué de manière significative à la poursuite de la relance économique du Mozambique.

6.2 Leçons à tirer de l'exécution du programme

Le PER GROUPE I comportait un nombre important de mesures dont certaines étaient complexes et donc difficiles à mettre en oeuvre. La méconnaissance des procédures et politiques de la Banque a aussi constitué une entrave à la mise en oeuvre du programme.

6.3 Recommandations

Il est recommandé au Groupe de la Banque d'aider le Gouvernement à assurer la formation dans les procédures du FAD des responsables chargés de la gestion des programmes financés par le Fonds et à poursuivre la prise en compte des suggestions formulées par ce dernier au cours des négociations de l'Accord sur le prêt octroyé en faveur du programme.

Fait à Maputo, en mars 2006.